

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal

Du 16 mars 2026

Présents :

M. Frédéric DEVILLE, Bourgmestre - Président;

M. Frédérick BOTIN, M. Luc FONTAINE, M. Benoît DAVIN, Mme Géraldine FURNEMONT, Échevins;

Mme Séverine GOEDERT, Présidente du CPAS;

M. Marc EMOND, M. Joseph JOUANT, M. François BOUCHAT, Mme Anne PIRSON, Mme Laurence CHABOTEAUX, Mme Cécile CLEMENT, M. Damien BORLON, Mme Annie TOURNAY, M. Frédéric ROLIN, M. Fabrice MARION, M. Christophe CIEPERS, M. Guillaume PONCELET, Mme Aline MAILLEUX, M. Roland HENNUY, M. Olivier DIDION, Conseillers;

Mme Nathalie CONSTANT, Directrice générale;

Excusés :

M. Guy MILCAMPS, Échevin;

Mme Laurence DAFPE, Conseillère;

Absents :

M. Jean Marc GASPARD, M. Jean-Marie CHEFFERT, Conseillers;

La séance est ouverte à 20h00

1. Mise en vente d'un terrain à Sovet-Vincon - Interpellation citoyenne

Le Conseil Communal entend l'interpellation citoyenne de Madame Coralie Petyt et relative à la mise en vente d'un terrain à Sovet-Vincon et libellée comme suit :

"En qualité d'habitante de la Commune de Ciney, domiciliée à 5590 Sovet, Rue Tienne de Vincon 7, et conformément au droit d'interpellation citoyenne consacré aux articles 67 et suivants du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal du 27 janvier 2025, je souhaite poser les questions suivantes lors de la prochaine séance du Conseil Communal :

"La Ville de Ciney a décidé, lors du Conseil Communal du 25 août 2025 (point 25 du procès-verbal), de mettre en vente des terrains communaux situés à Vincon (Sovet), à savoir les lots 2 et 3 cadastrés Ciney - 8ème division - section A n° 6 F 3 (1 ha 55a 50 ca) et n° 6 G 3 (3 ha 29 a 12 ca), tels que repris au plan levé par MM. Emile Culem et Jean-Marie Franco, géomètres-experts, le 27 juin 2017.

La Ville de Ciney a marqué son accord sur la vente desdits terrains :

- *par procédure de vente de gré à gré, avec la mention "faire offre à partir de 800.000 €" ;*
- *avec des conditions particulières, notamment :*
 - *la construction d'un lotissement utilisant la totalité de la superficie des 4 ha 84 a et 62 ca ;*
 - *la construction de maximum 24 maisons individuelles dont deux pour primo-acquéreurs et deux adaptées aux personnes à mobilité réduite ;*
 - *le respect d'une charge de qualité architecturale ;*
 - *l'obligation pour les amateurs de fournir un plan de masse, un plan de voirie partagée et une note descriptive du projet immobilier ;*
 - *l'analyse des offres par un jury composé de six personnes, dont le fonctionnaire délégué ;*
 - *un choix final basé sur le prix et l'intégration paysagère du projet.*

Soutenue par un groupe d'habitants du hameau de Vincon, mon interpellation soulève six interrogations concernant la réalisation de ce projet de lotissement.

1. Utilisation complète de la zone destinée au projet

Certains riverains ont reçu fin janvier 2026 une lettre d'un candidat amateur souhaitant, en cas d'acquisition des terrains communaux, leur revendre des parcelles de terrains nus attenantes à leur propriété (voir courrier en annexe).

Question : Cette démarche est-elle conforme à la condition de base imposée par le Conseil Communal, à savoir l'utilisation de la totalité de la zone de 4 ha 84 a 62 ca ?

2. Mobilité, sécurité routière et trafic de transit

La Rue Tienne de Vincon connaît actuellement :

- un trafic de transit et touristique important entre la N946 et Sovet/Ciney ;
- une vitesse souvent excessive (> 50 km/h) malgré un ralentisseur existant en amont du numéro 7 ;
- des difficultés de croisement, en particulier avec les engins agricoles (dont la présence est indiscutable contrairement aux véhicules de transit) ;
- une érosion systématique des accotements de la rue causée par l'exiguïté de cette dernière et les difficultés de croisement.

La création d'un lotissement de 24 maisons pourrait générer une cinquantaine de véhicules supplémentaires, sans alternative de mobilité douce ou transports en commun dans le hameau.

Question : Quelles mesures la Ville de Ciney envisage-t-elle pour :

- gérer ce flux additionnel ;
- lutter contre le trafic de transit existant ;
- améliorer la sécurité des usagers ;
- renforcer/adapter la voirie ?

3. Capacité du réseau électrique et transition énergétique

La majorité des habitations du hameau sont équipées de panneaux photovoltaïques. La saturation des câbles a déjà entraîné des décrochages d'onduleurs à tout le moins au cours des étés 2024 et 2025.

Question : Quelles sont les mesures envisagées par la Ville de Ciney pour garantir la capacité du réseau face aux besoins actuels et futurs afin d'assurer une transition énergétique cohérente au niveau local ?

4. Gestion des eaux et état actuel des avaloirs

Les avaloirs de la Rue Tienne de Vincon sont actuellement bouchés. Lors d'épisodes pluvieux, même modérés, l'eau ruisselle sur la voirie, entraînant risques d'aquaplaning, glissades et mauvaises odeurs.

Question : Quelles mesures sont prévues concernant l'évacuation des eaux pluviales du futur lotissement compte tenu des éléments évoqués ainsi que concernant l'entretien ou le curage des avaloirs ?

5. Consultation des habitants du hameau de Vincon

Question : Outre la procédure légale d'enquête publique, la Ville de Ciney prévoit-elle la mise en place d'un dispositif de concertation spécifique avec les habitants du hameau de Vincon ?

Des réunions de dialogue renforcé avant et pendant les grandes phases du futur chantier seront-elles programmées afin d'informer les habitants et d'intégrer leurs observations utiles (connaissance de terrain) afin d'évaluer conjointement les multiples impacts et de garantir une limitation efficace de ceux-ci sur leur quotidien ?

6. Cohésion sociale et aménagements de rencontre

A ce jour, le hameau de Vincon se caractérise par une démographique marquée par le vieillissement de ses résidents parfois isolés socialement. L'arrivée probable de jeunes ménages crée une opportunité de renforcement du lien social.

Question : Serait-il envisageable que la Ville de Ciney :

- crée une petite zone de rencontre ;
- crée un espace public aménagé (exemples : bancs, terrain de pétanque, aire de jeux, potager) ;
- valoriser/protéger davantage la réserve naturelle existante composée actuellement d'un pré fleuri, de mares et de quelques arbres ?

Je vous remercie pour l'attention portée à cette demande d'interpellation.

Dans l'attente de votre réponse en séance publique, je vous prie d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, l'assurance de ma considération distinguée.

Coralie Petyt "

Monsieur le Président :

" Merci beaucoup, merci pour l'intérêt que vous portez à ce dossier. Merci pour la structure de votre exposé. Vous n'avez pas battu le record de questions qui est toujours détenu par Monsieur Didion, mais vous vous en rapprochez et c'est mon collègue Frédérick qui va vous répondre ".

Monsieur l'Echevin Frédérick BOTIN :

" Merci Madame pour votre interpellation et vos différentes questions.

Je vais moi aussi, comme vous l'avez fait, structurer ma réponse, tout d'abord faire quelques préambules par rapport au dossier et puis reprendre vos 6 points. Comme ça, je pense que ce sera plus facile pour chacun de comprendre les réponses que le Collège souhaite vous apporter à cette interpellation citoyenne.

Je dois tout d'abord vous dire en préambule que le Collège a, dans les faits, reçu une offre suite à cette mise en vente, que l'offre actuellement est à l'étude puisque vous savez que recevoir une offre, ça ne signifie pas automatiquement qu'elle est acceptée, il faut à la fois valider que toutes conditions sont bien remplies et que juridiquement elle est valable. Il y avait également un comité qui devait se réunir pour la partie architecturale, une concertation avec le Fonctionnaire Délégué. A ce stade, je ne peux évidemment vous donner de certitude par rapport à ça, mais donner des indications de façon générale ou en tout cas, parfois par rapport à ce que cette offre propose.

Le projet est donc une synthèse entre architecture et paysage de manière à ce que, et c'était une volonté, le projet semble avoir toujours été là. Cette approche s'accompagne donc d'une démarche qui se veut concertée impliquant l'Administration mais aussi les habitants afin de garantir une appropriation durable de la proposition qui est faite et qui doit, pour un bon vivre ensemble, être évidemment acceptée par la communauté.

Le projet vise à articuler la rue comme un espace partagé et convivial, intégrant à la fois les besoins de circulation, de stationnement mais aussi en mettant en avant les qualités paysagères du lieu. Les axes principaux sont donc :

- *une voirie partagée qui sera donc une voirie soumise à la réglementation 20 km/h ;*
- *un sens unique qui reste à définir ;*
- *une matérialité et un tracé simple avec à certains moments, des décalages et d'autres moments des élargissements ponctuels qui pourront accueillir des bandes plantées et des zones de stationnement intégrées au paysage, donc une présence végétale forte avec des noues pour permettre l'infiltration des eaux ;*
- *une rationalisation des surfaces revêtues, ce qui est de toute façon de plus en plus imposé par la Région Wallonne en réduisant au maximum la longueur des chemins d'accès ;*

- et enfin, le respect des différentes conditions qu'on avait fixées, c'est-à-dire de réserver 2 logements primo-acquérents et 2 logements aux personnes à mobilité réduite, en tout cas des logements adaptables.

1) Votre première question concernait l'utilisation complète de la zone destinée au projet.

L'offre prévoit dans les faits des parcelles de 50 mètres de profondeur. Pourquoi 50 mètres ? Parce qu'on juge que c'est un terrain suffisamment vaste que pour y accueillir un logement unifamilial. L'opérateur a donc pris l'initiative de proposer une partie du lot 2 aux habitants de la Rue Tienne de Vincon et Bois d'Henrard. Il est important de souligner que les habitations existantes disposent, pour certains, d'un terrain très peu profond avec parfois des maisons à moins de 5 mètres de la limite arrière. Agrandir leur terrain prend donc du sens. Plusieurs habitants, nous a-t-on dit, ont manifesté un réel intérêt pour le rachat de cet excédent. Il est évident de toute façon comme nous l'avons imposé, que la totalité de la zone devra être affectée dans le permis d'urbanisme. Donc, si d'aventure, le nombre d'acquéreurs n'était pas suffisant pour utiliser une grosse partie de cette zone, il y aurait sans doute un lot qui se verrait octroyer un terrain plus important, ce qui répond également à certaines demandes de personnes qui veulent par exemple développer une activité de maraîchage ou qui ont un animal de compagnie qui nécessite de l'espace. Donc, de toute façon, la totalité de la zone sera affectée. Priorité pour les habitants qui souhaitent acquérir leur parcelle ou autrement, le promoteur devra l'utiliser.

2) Votre deuxième question visait la mobilité, la sécurité routière et le trafic de transit :

Je dois vous rappeler que comme tous les projets, celui-ci fera l'objet d'une analyse détaillée pour la partie mobilité avec évidemment concertation de notre Zone de Police. Et si des problèmes sont identifiés, cela fera l'objet d'aménagements qui peuvent être d'ailleurs imposés en charge d'urbanisme comme par exemple un plateau au carrefour à la sortie du site suivant le sens unique, à définir. Forcément, les choses devront être adaptées.

Vous évoquez un problème de transit. On s'en rend bien compte mais je pense que celui-ci n'est pas directement lié au projet et il devra simplement s'intégrer dans l'analyse de mobilité qui sera faite.

3) Au niveau de la capacité du réseau électrique :

Là aussi, la Commune, comme dans tout permis, doit solliciter toute une série d'avis et la responsabilité en la matière revient évidemment à l'opérateur Ores qui sera questionné officiellement lors du dépôt de la demande d'urbanisation et qui, j'en suis certain, ne manquera pas d'imposer au promoteur les charges nécessaires que pour équiper les maisons et comme c'est souvent le cas, pour résoudre parfois des problèmes se trouvant à proximité. Une nouvelle cabine haute tension sera vraisemblablement imposée comme dans la plupart des nouveaux quartiers.

De plus, de façon générale, pour toutes vos questions, je tiens à attirer votre attention sur un point très important pour ce dossier, c'est qu'il concerne en fait l'urbanisation d'une zone supérieure à 2 hectares. Et dans ce cas-là, une garantie importante est prévue puisque ça impose une étude d'incidences qui doit être réalisée par un bureau d'étude indépendant et qui doit donc analyser tous les éléments qui font l'objet de vos questions, entre autres la mobilité, la capacité du réseau, l'égouttage pour l'intégration, etc. Donc, cette étude d'incidences devra évidemment être menée.

4) Votre quatrième question reposait sur la gestion des eaux et l'état actuel des avaloirs :

En ce qui concerne l'état actuel des avaloirs, c'est aussi un peu étranger au projet mais le Collège a pris la décision de modifier le système de nettoyage des avaloirs mais on pourra en reparler. Je ne voudrais pas user du temps qui m'est réservé pour Vincon pour ça mais des modifications vont intervenir avec une fréquence et une externalisation de ceux-ci.

Donc, par rapport à la gestion des eaux, ça fera également l'objet d'une attention particulière de l'étude d'incidences. Je voudrais également rappeler la responsabilité de l'Inasep en la matière, l'Inasep étant l'opérateur responsable pour toute la Province de Namur de notre réseau

d'égouttage qui sera évidemment questionné. Le Code de l'Eau est également très restrictif. Je peux vous dire que la parcelle se trouve au PASH, le PASH étant une cartographie qui définit les zones d'épuration collective ou individuelle. La parcelle se trouve en zone d'épuration collective. Un égout devra obligatoirement y être installé pour rejoindre celui qui est présent au Tienne de Vincon. L'égout actuel devra évidemment faire l'objet d'une étude pour savoir s'il est correctement dimensionné pour recevoir cette extension. Le rejet d'eau de pluie sera évidemment réduit au maximum, la politique actuelle étant de prévoir tant qu'on le peut, une infiltration sur la parcelle, l'obligation de placer des citernes d'eau de pluie individuelle qui crée un tampon et parfois même, comme on l'a vécu dans un dossier récent d'urbanisation, des éléments complémentaires pour retenir l'eau et l'infiltrer sur la parcelle.

5) Votre cinquième question concernait la consultation des habitants du hameau de Vincon :

En la matière, vous l'avez signalé, une enquête publique sera obligatoirement liée au permis. Le fait qu'il y ait une étude d'incidences vous offre également un avantage complémentaire, c'est que, avant de démarrer cette étude d'incidences, il y a ce qu'on appelle une RIP, c'est-à-dire une Réunion d'Information. Alors, pour ne pas créer une frustration, il faut qu'on se rende compte que la RIP, elle ne sert pas à répondre à vos questions mais elle offre à tous les habitants la possibilité de faire part de leurs inquiétudes, ce qui impose lors de l'étude d'incidences, de les analyser et d'y répondre. Cette RIP sera donc organisée avant le début de l'étude d'incidences dans laquelle seront analysés les différents éléments qui seront soulevés par la population. Le projet sera ensuite soumis à enquête publique lors que le permis d'urbanisme sera déposé.

6) Votre sixième question visait à nous questionner sur la cohésion sociale et les aménagements de rencontre :

Le projet qui nous a été déposé prévoit une zone qui restera disponible pour créer des aménagements de ce type. Il y a déjà actuellement des propositions de type terrain de pétanque, etc. mais les aménagements restent à réfléchir et se feront en concertation avec la Commune et les habitants. Mais dès à présent, une zone a été réservée par le promoteur pour être un endroit de rencontre et de convivialité dans ce nouveau projet.

Voilà les éléments que je pouvais vous apporter à ce stade. Je vous remercie ".

Monsieur le Président :

" Merci Frédérick. Madame Petyt, est-ce que vous souhaitez réintervenir, conclure peut-être ? ".

Madame Coralie PETYT :

" Oui Monsieur le Bourgmestre. Très rapidement. Je vous remercie en tout cas pour les éléments de réponse apportés à cette interpellation qui, je rappelle, est soutenue par un groupe d'habitants de Vincon.

On entend votre volonté de développer notre Commune et plus particulièrement le hameau historique de Vincon en accueillant de nouvelles familles. Nous rappelons que notre démarche est avant tout constructive et collaborative. Notre rôle, en tant que citoyen et en tant que riverain, est de vous apporter notre connaissance du terrain pour garantir la réussite de ce projet et je pense que ça pourra faire justement l'objet lors des mises à disposition que vous pourrez proposer aux habitants de Vincon via notamment la réunion du RIP dont vous avez parlée. Plus particulièrement, notre objectif est de veiller à ce que ce développement ne se fasse pas au détriment de la cohérence du projet initial et la qualité de vie des habitants actuels. Sur l'utilisation du terrain, on avait simplement été surpris par les démarches d'un promoteur qui semblait, sauf erreur, s'écarter de votre vision initiale. Nous comptons donc sur la vigilance du jury, du Conseil pour que le projet final reste fidèle à l'ambition de qualité que vous avez définie. Sur l'avis du quartier, plutôt que de voir 24 nouvelles habitations comme contrainte, nous y voyons là une opportunité, c'est la raison pour laquelle nous avons formulé l'idée d'espaces rencontres ou zones de convivialité pour créer un pont entre les générations et intégrer les nouveaux habitants.

Sur l'infrastructure, nos inquiétudes sont relatives essentiellement à la mobilité et au réseau électrique et j'entends qu'on en tiendra compte lors des études d'incidences, sont nées de notre vécu quotidien à la vitesse excessive, saturation des onduleurs. Nous accueillons favorablement toutes les mesures techniques et structurelles que vous envisagerez de mettre en place parallèlement à la construction du lotissement et ce, pour le bien-être de tous.

En conclusion, nous ne sommes pas opposés au projet, nous souhaitons qu'il puisse mener à des réflexions plus approfondies afin de faire de ce nouveau quartier une réussite partagée. Je vous remercie ".

Monsieur le Président :

" Merci beaucoup. Nous restons en contact pour la suite de ce projet. Merci, bonne soirée à vous Madame Petyt ".

2. Communication

Monsieur le Président :

" Avant de commencer l'ordre du jour, nous avons jugé important au niveau du Collège, de commencer ce Conseil Communal par une communication puisque ce week-end a été légèrement chahuté. Il a été chahuté à mon niveau en tant que Bourgmestre. Vous allez voir tout de suite où je veux en venir. Je faisais les photocopies bien calmement au niveau de la Ville de Ciney et j'ai eu des dizaines d'appels. Et quand je me dis que mon week-end a été chahuté, je me dis qu'il l'a encore été plus pour les habitants de Chevetogne. Et donc, nous avons jugé important de faire avec vous une communication sur le Rallye des Ardennes 2026, notamment pour la presse qui nous suit aujourd'hui.

Et donc, il faut savoir que le Rallye des Ardennes a été organisé ces vendredi 13 et samedi 14 mars, celui-ci étant le jour de la course et le vendredi le jour des reconnaissances. Au niveau de la Ville de Ciney, pour ce Rallye des Ardennes, nous avons uniquement deux spéciales : une entièrement sur le village de Chevetogne qui bloquait et traversait entièrement de part et d'autre le village de Chevetogne et une autre, légèrement moins impactante au niveau du village de Sovet où le départ était à proximité du terrain de la balle pelote. Les pilotes descendaient la Rue des Jonquettes et puis partaient après sur la Commune de Dinant.

Plusieurs incidents, et c'était l'objet de cette communication, ont été recensés : tout d'abord un poteau électrique qui a été couché à terre au niveau du terrain de football de Chevetogne dès le début des hostilités, on va dire ça comme ça. Trois équipes d'Ores se sont rendues sur place immédiatement parce que le problème était relativement sérieux et cet incident a causé une coupure de courant entre 9h30 et 17h.

Et donc, ça commence à poser problème puisqu'en termes de réflexion, lorsqu'on accepte un rallye, c'est une compétence du Bourgmestre, vous vous doutez bien que ce n'est pas mon sport favori, mais je considère qu'il en faut pour tout le monde et donc, on avait déjà négocié par le passé avec les organisateurs le fait que le village de Chevetogne ne serait impacté qu'une année sur deux. Ca a été respecté. Mais il faut quand même savoir qu'on prive en quelque sorte les gens, les habitants du village de leur liberté. Pendant une journée, on leur interdit de recevoir des gens chez eux, sortir et ça, avec peu de retombée pour la Commune de Ciney. Or, ça, c'est déjà un fait. Il faut déjà assumer en tant que Bourgmestre mais si en plus de ça, vous condamnez les gens chez eux et qu'ils n'ont pas de courant, ça devient quand même compliqué, limite insoutenable. Et donc, on a eu toute une série de cas de figure avec des gens qui disent " Ben nous, on ne sait pas sortir, on a besoin de courant, on travaille, on est indépendant, on a peut-être du matériel médical..." Et donc, on a toute une série de cas de figure qui s'est posée et qui était vraiment ennuyante. Et là, je pense qu'on arrive dans des situations extrêmes qu'il va falloir en tout cas prendre au sérieux pour le futur.

Voilà une photo du poteau couché complètement sur la route, qui tombe sur une barrière et qui à mon avis est à moins de 5 mètres d'une maison. J'ose imaginer si ce poteau était tombé 5 mètres plus à gauche, les dégâts que ça aurait pu faire pour les personnes qui habitent là. Voilà ce qui reste de la voiture.

Il y a d'autres dégâts qui ont été également relevés : une porte de garage et le pignon d'une maison complètement endommagés où là, les ouvriers communaux ont dû et je les en remercie, se rendre directement sur place pour étançonner le pignon pour ne pas que la maison soit

complètement à l'équerre. On parle également d'un pilastre d'une habitation et d'une barrière également touchée Rue du Coteau, le muret d'une habitation et puis toute une série d'autres dégâts qui, à l'heure actuelle, n'ont toujours pas été communiqués à la Police. Donc, voilà la maison. Je vous laisse imaginer si ça avait été le salon des gens, la salle des jeux des enfants, le bureau, les dégâts que ça aurait pu faire. Pour la petite histoire, la personne allait aller travailler dans son garage une demi-heure plus tard pour travailler à l'abri. Bien lui a pris de ne pas y être à ce moment-là.

Et donc, ces divers incidents ont créé des tensions à différents endroits dans le village de Chevetogne. La course a été retardée plus d'une heure. Des spéciales ont été annulées. Les gens qui pensaient rentrer chez eux à une certaine heure n'ont pas pu rentrer. La doctoresse qui s'occupait de la course du rallye, à un moment donné, a souhaité quitter la course puisque le timing ne lui convenait plus. Il a fallu alors rappeler le docteur qui était présent sur la spéciale précédente sur une commune voisine. Donc, tout ça a vraiment créé de la tension. Des riverains qui ne savent pas rentrer chez eux. On a même à un certain endroit des parents avec un bébé de 15 mois dans leur voiture qui ne peuvent pas rentrer chez eux et qui doivent attendre. On a également une ambulance qui arrive sur la course et qui prend la course à contre-sens. Vous imaginez la situation ! Des barrages forcés et au final la Police qui, au bout du rouleau je pense, a ordonné la fin de la course. Et on a toute une série de véhicules qui n'ont pas pu concourir et terminer la course.

Alors au niveau de la Zone de Police, j'ai interpellé le Chef de Corps pour savoir un petit peu ce que ça représentait en termes de moyens humains développés. On parle de 7 équivalents temps plein le samedi de 8h à 20h, de 1 équivalent temps plein de 7h à 19h avec une estimation totale, si on compte les réunions préalables, les réunions d'organisation tant au niveau de la Commune qu'au niveau du Gouverneur, on avoisine les 100h avec un coût qui n'est bien entendu pas répercuté sur l'employeur mais un coût estimé pour l'encadrement de la spéciale de Chevetogne à +/- 6.000 € pour la collectivité. Je trouvais que c'était une information également utile à vous donner.

Donc, on a pris le taureau par les cornes dès ce matin et on a convié l'organisateur à une réunion de débriefing avec la Police qui aura lieu le vendredi 27 mars prochain.

Alors, je tiens totalement à être clair à 2 niveaux avec vous :

- Tout d'abord, les compétences et la motivation de l'organisateur ne sont pas du tout remises en cause. C'est quelqu'un de très professionnel, quelqu'un de très dévoué, très à l'écoute des consignes qu'on lui donne en réunion de sécurité préalable et donc, vraiment quelqu'un que nous apprécions humainement et professionnellement pour ce qu'il met en place.
- Deuxièmement, malheureusement ça ne suffit pas et je pense qu'on a atteint les limites et qu'un rallye est un sport comme un autre, mais je pense qu'il y a d'autres terrains de jeu pour un rallye que de traverser des villages. Il y a peut-être des routes entre les villages, il y a peut-être des routes au pied des éoliennes. Il y a peut-être des routes qui s'y prêteraient mieux.

Mais en tout cas, sachez que moi, Bourgmestre, je n'autoriserai plus de rallye dans des conditions comme ça. Alors, je sais que ça va vraiment faire grincer des dents, mais voilà, à un moment donné, il faut savoir trancher. Et on ne peut plus se permettre de couper des villages, d'empêcher des gens de rentrer et de sortir de chez eux. Donc voilà, comme ça, vous le savez tous et ça évitera que ça parte dans tous les sens sur les réseaux sociaux. On souhaitait clarifier et mettre les choses au point avec vous. C'est un débat, c'est une communication, mais qui peut appeler bien entendu des questions, des remarques. Donc, si vous souhaitez intervenir, vous êtes les bienvenus. Il n'y a pas de pilote dans l'assemblée ? Et bien, nous avançons ".

3. Séance publique du 9 février 2026 - Procès-verbal - Approbation

Le Conseil Communal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance publique du Conseil Communal du 9 février 2026.

4. Questions orales

Madame la Conseillère Communale Anne PIRSON :

" J'avais une question sur les box vélos qui ne sont toujours pas utilisables en centre-ville ".

Madame la Conseillère Communale Annie TOURNAY :

" C'est de nouveau pour les animaux mais c'est tout à fait autre chose, la prolifération des rats dans la Ville de Ciney ".

5. Inasep - Assemblée Générale Extraordinaire - Ordre du jour - Approbation

Vu les articles L1122-20, L1122-24 alinéas 1er et 2, L1126 § 1er, L1122-30, L1523-12 § 1er et § 1/1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'affiliation de la Commune de Ciney à l'Intercommunale Namuroise de Services Publics Inasep en abrégé ;

Vu sa délibération du 18 décembre 2024 portant désignation des représentants de la Commune de Ciney aux Assemblées Générales de l'Inasep, à savoir en l'occurrence MM Frédéric Rolin, Christophe Ciepers, Guillaume Poncelet, Cécile Clément, Anne Pirson, Conseillers Communaux ;

Vu le mail du 23 février 2026 de l'Inasep annonçant la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'intercommunale le mercredi 8 avril 2026 à 17h30 en son siège social sis 1b, rue des Viaux à 5100 Naninne ;

Vu l'ordre du jour de l'Assemblée Générale approuvé par le Conseil d'Administration du 4 février 2026, lequel reprend les points suivants :

- Présentation du rapport de gestion, du bilan, du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes (réviseur) et proposition d'approbation des comptes 2024 **corrigés** et de l'affectation des résultats 2024 ;
- Décharge aux Administrateurs ;
- Décharge au Collège des contrôleurs aux comptes ;

Vu la documentation relative à ces points, transmise par Inasep ;

Décide

Article 1er

Le Conseil Communal décide de voter de la manière suivante pour chacun des points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Inasep du 8 avril 2026 :

Point 1 : Présentation du rapport de gestion, du bilan, du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes (réviseur) et proposition d'approbation des comptes 2024 corrigés et de l'affectation des résultats 2024

Résultat du vote : unanimité

Mandat de vote délivré: positif

Point 2 : Décharge aux Administrateurs

Résultat du vote : unanimité

Mandat de vote délivré: positif

Point 3 : Décharge au Collège des contrôleurs aux comptes

Résultat du vote : unanimité

Mandat de vote délivré: positif

Article 2

L'attention des représentants communaux est attirée sur les dispositions de l'article L1523-12 § 1er du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation suivant lesquelles les délégués communaux sont tenus de rapporter à l'Assemblée Générale la proportion des votes intervenus au sein du Conseil communal sur chaque point à l'ordre du jour.

Ce mandat de vote est valable pour l'Assemblée Générale Extraordinaire programmée le 8 avril 2026 à 17h30 ou une seconde convoquée ultérieurement avec les mêmes points à l'ordre du jour, si celle du 8 avril 2026 à 17h30 ne devait pas se trouver en nombre qualifié pour siéger.

Article 3

Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise à l'Inasep ainsi qu'aux délégués communaux désignés.

6. ADL - Rapport d'activités 2025 - APPROBATION

Vu les dispositions légales et réglementaires et notamment l'article L 1231-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation;
Vu la délibération du Conseil Communal datée du 3 septembre 2007 décidant de créer une Régie Communale Ordinaire dans le cadre des subsides accordés aux Agences de Développement Local ;
Vu la délibération du Conseil Communal du 24 juin 2019 décidant de maintenir les activités de la structure ADL ainsi que d'introduire une nouvelle demande d'agrément ;
Vu la délibération du Conseil Communal du 24 juin 2019 approuvant le dossier de demande d'agrément ;
Vu l'arrêté d'agrément du 02 février 2021 octroyant un agrément pour une durée de 6 ans ;
Considérant l'obligation d'établir un rapport d'activités de la RCO-ADL pour l'année 2025 ;
Considérant le rapport d'activités établi par l'Agence de Développement Local ;
Après en avoir délibéré ;

Approuve

À l'unanimité,

le rapport d'activités 2025 de la RCO-ADL tel qu'annexé à la présente.

7. Règlement-taxé sur les agences bancaires ne disposant pas de distributeurs de billets au sein de leur agence – Approbation par l'autorité de Tutelle – Prise de connaissance

Vu la Constitution, les articles 41, 162 et 170 § 4 ;
Vu la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, l'article 7 ;
Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, les articles L3111-1 à L3151-1 ;
Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 septembre 2019 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;
Vu les recommandations émises par la circulaire du 11 septembre 2025 relative à l'élaboration des budgets des communes de la Région wallonne pour l'année 2026 ;
Vu l'article 4 alinéa 2 du Règlement général de la comptabilité communale disposant que toute décision de l'autorité de tutelle est communiquée par le Collège Communal au Conseil Communal et au Directeur Financier ;
Vu le règlement-taxé sur les agences bancaires ne disposant pas de distributeurs de billets au sein de leur agence, modifié en séance du Conseil Communal du 23 décembre 2025 ;
Considérant que celui-ci a été transmis à l'autorité de Tutelle financière en date du 5 janvier 2026 ;
Considérant qu'en date du 3 février 2026, ce règlement-taxé a été approuvé par l'autorité de tutelle, à l'exception de l'alinéa 3 de l'article 1er, qui dispose ce qui suit : « *Ne sont pas considérés comme établissements de crédit et ne sont donc pas redevables, les entreprises commerciales proposant des services de paiement, de financement ou de crédit en lien direct avec la vente de leurs propres biens ou services.* » ;
Considérant en effet que « *cet alinéa induit, de manière malheureuse, que les banques (qui proposent des services de paiement, de financement ou de crédit en lien direct avec la vente de leurs propres biens ou services), soient considérées comme n'étant pas des établissements de crédit et ne soient donc pas redevables de la taxe* » ; « *dès lors, que cet alinéa a pour effet de vider la taxe de son objet* » ;

Prend connaissance

De l'approbation partielle par l'autorité de tutelle en date du 3 février 2026 du règlement-taxé sur les agences bancaires ne disposant pas de distributeurs de billets au sein de leur agence, modifié en séance du Conseil Communal du 23 décembre 2025.

8. Fabrique d'Eglise de Natoye – Modification budgétaire n° 1 – Exercice 2026 – Avis à donner

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;
Vu la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, l'article 6, §1er, VIII, 6° ;
Vu le décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les fabriques d'églises ;

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes, telle que modifiée par le décret du 13 mars 2014, les articles 1er et 2 ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1122-20, L1124-40, L1321-1, 9°, et L3111-1 à L3162-3 ;

Vu la circulaire ministérielle du 12 décembre 2014 relative aux pièces justificatives se rattachant aux actes adoptés par les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus ;

Vu la délibération du 28/01/2026, parvenue à l'autorité de tutelle accompagnée de toutes ses pièces justificatives le 29/01/2026, par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement cultuel Notre-Dame de l'Assomption (Natoye), arrête la modification budgétaire n° 1, pour l'exercice 2026, dudit établissement cultuel ;

Vu les pièces justificatives jointes à la délibération susvisée ;

Vu l'envoi simultané du dossier susvisé à l'organe représentatif du culte ;

Vu la décision du 10/02/2026, réceptionnée en date du 13/02/2026, par laquelle l'organe représentatif du culte arrête et approuve cette modification budgétaire pour l'année 2026, arrêté par le conseil de fabrique en séance du 28/01/2026, sans aucune remarque ;

Considérant, au vu de ce qui est précédemment exposé, qu'il peut être conclu que tous les avis requis pour exercer la tutelle ont été rendus ;

Considérant que la modification budgétaire n° 1 susvisée répond au principe de sincérité budgétaire ; qu'en effet, les allocations prévues dans les articles de recettes sont susceptibles d'être réalisées au cours de l'exercice 2025 et que les allocations prévues dans les articles de dépenses sont susceptibles d'être consommées au cours du même exercice ; qu'en conséquence, il s'en déduit que la modification budgétaire n° 1 est conforme à la loi et à l'intérêt général ;

Sur proposition du Collège communal et après en avoir délibéré en séance publique,

Décide

À l'unanimité,

Article 1^{er}. D'émettre un avis favorable à l'égard de la délibération du **28/01/2026**, par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement cultuel Notre-Dame de l'Assomption (Natoye), arrête la modification budgétaire n° 1, pour l'exercice 2026, dudit établissement cultuel, comme suit :

	fabrique d'église	approbation communale
Recettes ordinaires totales	€ 33.298,55	€ 33.298,55
- dont une intervention communale ordinaire de secours de:	€ 27.708,47	€ 27.708,47
Recettes extraordinaires totales	€ 2.542,53	€ 2.542,53
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de:	€ 0,00	€ 0,00
- dont un boni présumé de l'exercice précédent de:	€ 2.542,53	€ 2.542,53
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	€ 7.392,00	€ 7.392,00
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	€ 28.449,08	€ 28.449,08
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	€ 0,00	€ 0,00
- dont un déficit présumé de l'exercice précédent de:	€ 0,00	€ 0,00
Recettes totales	€ 35.841,08	€ 35.841,08
Dépenses totales	€ 35.841,08	€ 35.841,08
Résultat comptable	€ 0,00	€ 0,00

Art. 2. Conformément à l'article L3115-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, la présente décision est publiée par la voie d'une affiche.

Art. 3. Conformément à l'article L3115-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, la présente décision est notifiée :

- à l'établissement cultuel concerné ;

- à l'organe représentatif du culte concerné ;
- à la Commune de Hamois.

9. Cadre du personnel - Modification - Décision à prendre

Considérant le décret du 14 mars 2024 modifiant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation en ce qui concerne la fonction publique locale ;

Considérant que l'article L1212-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation prévoit désormais que le cadre doit reprendre l'ensemble des emplois identifiés comme nécessaires au bon fonctionnement de l'Administration, que ces emplois soient ou non pourvus et quelle que soit leur nature juridique (qu'ils soient statutaires ou contractuels) ;

Considérant en outre que depuis le 1er septembre 2024, la Commune ne peut procéder au recrutement dans un emploi si celui-ci n'est pas prévu au cadre ;

Considérant que la Ville doit, pour assurer son bon fonctionnement et compte tenu des mouvements au sein du personnel, effectuer des recrutements notamment au niveau informatique et de la Direction du Service Travaux ;

Considérant que pour accroître les chances de pourvoir à ces types d'emplois, il y a lieu d'intégrer au cadre des grades tels que A5, D7 (cadre spécifique) ;

Considérant qu'il y a lieu également de rectifier quelques omissions au cadre qui avait été présenté en Comité de Négociation Syndicale le 18 octobre 2024 ;

Considérant le nouveau projet de cadre établi au vu de ce qui précède ;

Considérant que cette nouvelle modification du cadre a été approuvée par le Comité de Négociation Syndicale en date du 5 mars 2026 ;

Vu la communication du dossier au Directeur Financier en date du 19 février 2026 conformément à l'article L1124-40, § 1, 3° et 4° du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'avis de légalité favorable rendu par Monsieur le Directeur Financier en date du 19 février 2026 et joint en annexe ;

Après en avoir délibéré ;

Décide

À l'unanimité,

D'approuver le nouveau projet de cadre du personnel tel qu'annexé à la présente.

10. Conservatoire Edouard Bastin de Ciney - Directeur/Directrice - TENV - Temps plein (36/36) - Premier appel à candidatures - Approbation

Considérant la nécessité de procéder au recrutement d'un(e) directeur (trice) au Conservatoire Edouard Bastin de Ciney et ce, à partir du 17 août 2026, dans un emploi non vacant, temps plein (36/36) pour pourvoir au remplacement de Monsieur Jean-François Dossogne, titulaire de la fonction en incapacité de travail ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment son article L1122-19 ;
Vu le Décret du 6 juin 1994, tel que modifié fixant le statut des membres du personnel subsidié de l'enseignement officiel subventionné ;

Vu le Décret de la Communauté française du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs et paru au Moniteur belge le 15 mai 2007 ;

Vu le Décret de la Communauté française du 14 mars 2019 modifiant diverses dispositions relatives aux fonctions de directeur et directrice, aux autres fonctions de promotion et aux fonctions de sélection publié au Moniteur belge le 16 avril 2019 ;

Considérant le premier appel à candidatures approuvé par la Commission Paritaire Locale en date du 5 mars 2026 ;

Décide

À l'unanimité,

1) D'approuver le premier appel à candidature pour le recrutement d'un(e) directeur (trice) au Conservatoire Edouard Bastin de Ciney et ce, à partir du 17 août 2026, dans un emploi non vacant,

temps plein (36/36) pour pourvoir au remplacement de Monsieur Jean-François Dossogne, titulaire de la fonction en incapacité de travail.

2) De donner mission au Collège Communal de lancer la procédure de désignation d'un Directeur (trice) pour le Conservatoire Edouard Bastin de Ciney.

**11. Conservatoire Edouard Bastin de Ciney - Directeur/Directrice adjointe
- TEV - Temps plein (36/36) - Premier appel à candidatures -
Approbation**

Considérant que Madame Françoise Lecomte, numéro de matricule 2-591015-0149, Directrice adjointe du Conservatoire Edouard Bastin de Ciney, devait être admise à la pension de retraite depuis le 1er novembre 2024 ;

Vu la demande par laquelle Madame Françoise Lecomte a demandé à poursuivre ses fonctions au-delà de la pension de retraite pour les années scolaires 2024-2025 et 2025-2026 ;

Considérant qu'en sa séance du 22 avril 2024, le Conseil Communal a accordé une dérogation à Madame Françoise Lecomte afin de poursuivre ses fonctions au-delà de la pension de retraite durant l'année scolaire 2024-2025 ;

Considérant qu'en sa séance du 30 juin 2025, le Conseil Communal a accordé une dérogation à Madame Françoise Lecomte afin de poursuivre ses fonctions au-delà de la pension de retraite durant l'année scolaire 2025-2026 ;

Vu la démission de ses fonctions de Madame Françoise Lecomte au sein du Conservatoire Edouard Bastin de Ciney au 31 juillet 2026 en vue de faire valoir ses droits à la pension de retraite et ce, à partir du 1er août 2026 ;

Considérant la nécessité de procéder au recrutement d'un(e) directeur (trice) adjointe, dans un emploi vacant, temps plein (36/36), au Conservatoire Edouard Bastin de Ciney, et ce, à partir du 17 août 2026 ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment son article L1122-19 ;

Vu le Décret du 6 juin 1994, tel que modifié fixant le statut des membres du personnel subsidié de l'enseignement officiel subventionné ;

Vu le Décret de la Communauté française du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs adjoints, et paru au Moniteur belge le 15 mai 2007 ;

Vu le Décret de la Communauté française du 14 mars 2019 modifiant diverses dispositions relatives aux fonctions de directeur et directrice, aux autres fonctions de promotion et aux fonctions de sélection publié au Moniteur belge le 16 avril 2019 ;

Considérant le premier appel à candidatures approuvé par la Commission Paritaire Locale en date du 5 mars 2026 ;

Décide

À l'unanimité,

1) D'approuver le premier appel à candidatures pour le recrutement d'un(e) directeur (trice) adjoint(e) au Conservatoire Edouard Bastin de Ciney et ce, dans un emploi vacant, temps plein (36/36) et ce, à partir du 17 août 2026.

2) De donner mission au Collège Communal de lancer la procédure de désignation d'un Directeur (trice) adjoint (e) pour le Conservatoire Edouard Bastin de Ciney.

12. Cahier des charges relatif à la location sous bail à ferme d'une parcelle agricole communale à Sovet – Approbation

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment l'article L1122-30 ;

Vu le Code Civil, Livre III, Titre VIII, Chapitre II, section 3 : Des règles particulières aux baux à ferme et notamment l'article 18 ;

Vu la loi du 4 novembre 1969 régissant le bail à ferme modifiée par la loi du 7 novembre 1988 ;

Vu le décret du 2 mai 2019 modifiant diverses législations en matière de bail à ferme ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 20 juin 2019 fixant les modalités de mise sous bail à ferme des biens ruraux appartenant à des propriétaires publics ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 20 juin 2019 déterminant le contenu minimal de l'état des lieux en matière de bail à ferme et précisant les clauses prévues à l'article 24 de la loi sur le bail à ferme ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 20 juin 2019 précisant les modalités de fixation des superficies minimales et maximales de rentabilité ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 20 juin 2019 établissant un modèle-type de cahier des charges en vertu de l'arrêté du Gouvernement wallon du 20 juin 2019 fixant les modalités de mise sous bail à ferme des biens ruraux appartenant à des propriétaires publics ;

Considérant que la réforme sur le bail à ferme permet dorénavant au bailleur public de donner congé aux preneurs pensionnés qui répondent aux trois conditions suivantes :

1. Avoir atteint l'âge légal de la retraite ;
2. Bénéficier d'une pension de retraite ou de survie ;
3. Ne pas pouvoir indiquer de repreneur à son exploitation ;

Considérant que sur base de l'article 8 bis de la loi sur le bail à ferme, des congés ont donc été adressés aux locataires pensionnés qui répondaient aux 3 critères précités ;

Considérant que suite à l'envoi de ces courriers, le locataire de la parcelle agricole communale cadastrée 8e Division/Sovet, Section E, n° 19 M4 pie, d'une superficie de +/- 1 ha 25 a, nous a fait savoir qu'il ne souhaitait plus louer la parcelle ;

Considérant qu'il y a donc lieu de lancer une procédure par voie de soumissions pour remettre en location ladite parcelle ;

Considérant qu'un marché public a été attribué afin de désigner un géomètre pour mesurer et établir un plan de la parcelle ;

Considérant le projet de plan ci-joint établi en date du 10 février 2025 par le géomètre Arnaud FOSSION ; qu'un plan définitif sera prochainement établi par Monsieur FOSSION ;

Considérant le modèle-type de cahier des charges qui inclue quatre critères d'attribution obligatoires (âge du soumissionnaire - taille de l'exploitation - proximité de l'exploitation par rapport au bien - superficie de terres appartenant à tout propriétaire public exploitée par le candidat) ; que des critères d'attribution complémentaires peuvent en outre être ajouter ; que ceux-ci doivent comprendre des aspects qualitatifs, sociaux ou environnementaux, à l'exclusion du montant du fermage ;

Considérant le cahier des charges ci-joint rédigé par nos services, lequel est identique à celui qui avait été rédigé pour la dernière remise en location de parcelles agricoles communales ; que celui-ci prévoit les critères d'attribution complémentaires suivants :

- Le statut professionnel du soumissionnaire (activité agricole exercée à titre principal ou à titre complémentaire) ;
- L'absence de parcelles appartenant à un pouvoir public déjà mises à disposition du soumissionnaire, d'un parent au premier degré ou de son conjoint ou cohabitant légal ;
- L'exploitation de parcelles contigües ou proches du bien ;
- L'installation comme agriculteur ou la reprise d'une exploitation agricole depuis moins de 5 ans à dater du dépôt de la soumission ;

Considérant que ce cahier des charges prévoit que la mise en location se fasse via un bail de carrière et que si le soumissionnaire choisi ne respecte pas les conditions légales pour conclure ce bail de carrière, que la mise en location se fasse via un bail de longue durée ;

Sur proposition du Collège Communal ;

Après en avoir délibéré ;

Décide

Ont voté pour: 16

M. Frédéric DEVILLE, Bourgmestre - Président, M. Frédéric BOTIN, Échevin, M. Luc FONTAINE, Échevin, M. Benoît DAVIN, Échevin, Mme Géraldine FURNEMONT, Échevine, Mme Séverine GOEDERT, Présidente du CPAS, M. Marc EMOND, Conseiller, M. Joseph JOUANT, Conseiller, M. François BOUCHAT, Conseiller, Mme Laurence CHABOTEAUX, Conseillère, Mme Cécile CLEMENT, Conseillère, M. Damien BORLON, Conseiller, M. Frédéric ROLIN, Conseiller, M. Fabrice MARION, Conseiller, M. Christophe CIEPERS, Conseiller, M. Guillaume PONCELET, Conseiller

Se sont abstenu·e·s: 5

Mme Anne PIRSON, Conseillère, Mme Annie TOURNAY, Conseiller, Mme Aline MAILLEUX, Conseillère, M. Roland HENNUY, Conseiller, M. Olivier DIDION, Conseiller

D'approuver le cahier des charges ci-joint relatif à la location sous bail à ferme de la parcelle agricole communale cadastrée 8e Division/Sovet, Section E, n° 19 M4 pie, d'une superficie de +/- 1 ha 25 a.

13. CCCA - Rapport d'activités 2025 - Prise de connaissance

Attendu que la désignation des membres du CCCA a eu lieu le 31 mars 2025;

Attendu que la première assemblée générale a eu lieu le 28 avril 2025;

Attendu que le ROI du CCCA prévoit qu'un rapport d'activités sur les actions menées au cours de l'année civile soit réalisé;

Attendu que ce rapport doit être présenté au Conseil communal par le Collège communal;

Attendu que ce rapport fait état des actions réalisées de mai à décembre 2025;

Prend connaissance

Du rapport d'activités du CCCA de l'année 2025.

14. PCDR - Rapport annuel 2025 - Approbation

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Vu le décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 juin 2014 portant exécution du décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural;

Vu l'arrêté ministériel du 10 septembre 2021 relatif à l'octroi de subvention par voie de convention pour la réalisation des projets inscrits

dans des programmes communaux de développement rural;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 18 septembre 2011 approuvant le programme communal de développement rural de la commune de Ciney;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 15 mai 2025 approuvant le programme communal de développement rural de la commune de Ciney;

Considérant l'importance du rôle de la CLDR dans le bon déroulement du PCDR et de son implication à tous les stades de la procédure;

Considérant le rapport annuel 2025 établi et reprenant également le travail de la CLDR;

Considérant que ce rapport fait également office de rapport d'activités de la CLDR;

Approuve

À l'unanimité,

Art 1: le rapport annuel 2025 de l'opération de développement rural de la commune de Ciney.

Art 2: de transmettre ce rapport avant le 31 mars 2026 au:

- SPW- direction du Développement Rural

- Pôle Aménagement du territoire.

**15. Régie Communale Autonome des Sports et des Loisirs du Condroz : •
bilan et compte de résultats exercice 2025 • rapport du Collège des
Commissaires • rapport d'activités exercice 2025 - Approbation**

Considérant le bilan et compte de résultats pour l'exercice 2025 tels qu'arrêtés à l'unanimité par le Conseil d'Administration de la Régie Communale Autonome des Sports et des Loisirs du Condroz en sa séance du 24 février 2026 ;

Considérant le rapport du Collège des Commissaires ;

Considérant le rapport d'activités 2025 de la Régie Communale Autonome des Sports et des Loisirs du Condroz ;

Vu la communication du dossier au Directeur Financier faite en date du 19 février 2026 conformément à l'article L1124-40 § 1er, 3° et 4° du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'avis favorable rendu par Monsieur le Directeur Financier en date du 2 mars 2026 et joint en annexe ;

Considérant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Après en avoir délibéré ;

Décide

À l'unanimité,

1. D'approuver :

- le bilan et compte de résultats pour l'exercice 2025 tels qu'arrêtés par le Conseil d'Administration de la Régie Communale Autonome des Sports et des Loisirs du Condroz ;
- le rapport établi par le Collège des Commissaires ;
- le rapport d'activités 2025 de la Régie Communale Autonome des Sports et des Loisirs du Condroz.

2. De donner décharge aux Commissaires, au Réviseur d'Entreprise et aux membres du Conseil d'Administration.

16. Régie Communale Autonome des Sports et des Loisirs du Condroz - Budget 2026 - Approbation

Considérant les prévisions budgétaires de la Régie Communale Autonome des Sports et des Loisirs du Condroz pour l'exercice 2026 ;

Considérant que ces prévisions budgétaires ont été approuvées par le Conseil d'Administration de la Régie Communale Autonome des Sports et des Loisirs du Condroz en date du 24 février 2026 ;

Considérant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment les articles L1231-4 à L1231-12 ;

Décide

À l'unanimité,

D'approuver les prévisions budgétaires de la Régie Communale Autonome des Sports et des Loisirs du Condroz pour l'exercice 2026.

17. Régie Communale Autonome des Sports et des Loisirs du Condroz - Statuts - Modification - Approbation

Vu les dispositions du Code des Sociétés et des Associations tel qu'adopté par la loi du 23 mars 2019 ;

Considérant que la Ville de Ciney souhaite soutenir financièrement la Régie Communale des Sports et des Loisirs du Condroz afin que cette dernière réalise des investissements ;

Considérant que dans cette optique, la Ville de Ciney a prévu au budget communal exercice 2026, voté par le Conseil Communal en sa séance du 23 décembre 2025, un montant de 4.508.965,12 € à l'article 764/312-51/2024 (projet 20240056) - service extraordinaire (en supplément des 1.603.404,19 € prévus au budget extraordinaire 2024) et ce, en vue de l'augmentation de capital en faveur de la Régie Communale Autonome des Sports et des Loisirs du Condroz ;

Considérant que l'augmentation de capital pour la Régie Communale des Sports et des Loisirs du Condroz est une opération qui nécessite une modification des statuts ;

Considérant que les statuts coordonnés ont donc été modifiés en vue d'intégrer cette augmentation de capital et par la même occasion, de les mettre en conformité avec les dispositions édictées par le Code des Sociétés et des Associations ;

Considérant que cette modification concerne l'article 4 desdits statuts ;

Considérant que la modification de ces statuts a été approuvée par le Conseil d'Administration de la Régie Communale Autonome des Sports et des Loisirs du Condroz en date du 24 février 2026 ;

Considérant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Après en avoir délibéré ;

Décide

À l'unanimité,

D'approuver la modification des statuts de la Régie Communale Autonome des Sports et des Loisirs du Condroz tels qu'annexés à la présente.

18. État du réseau routier cinacien – Planification, priorités et financement des travaux de rénovation - Demande d'un Conseiller

Le Conseil Communal prend connaissance de la demande de Monsieur le Conseiller Communal Olivier DIDION relative à l'objet ci-dessus référencé et libellé comme suit :

" Depuis plusieurs mois, de très nombreux citoyens font état de la dégradation avancée du réseau routier cinacien : nids-de-poule, revêtements fortement dégradés, problèmes de sécurité pour les usagers faibles, inconfort et dégâts matériels pour les automobilistes, etc...

La situation actuelle montre que certaines voiries semblent se détériorer beaucoup plus rapidement qu'elles ne sont entretenues.

Dans ce contexte, le Collège communal peut-il informer le Conseil Communal :

- Du calendrier prévisionnel des travaux de rénovation de voiries.*
- Des critères de priorisation retenus pour déterminer les voiries à rénover en priorité.*
- De la liste des voiries concernées.*
- De l'ampleur des travaux envisagés.*
- De l'estimation budgétaire globale.*

Ce point vise à permettre au Conseil communal et également à l'ensemble des citoyens de disposer d'une vision claire, transparente et partagée de la stratégie communale en matière de rénovation du réseau routier "

Monsieur le Président :

" Merci Olivier. C'est Frédérick qui va te répondre "

Monsieur l'Echevin Frédérick BOTIN :

" Merci Monsieur le Conseiller pour ces questions et vos préoccupations par rapport à l'état de notre réseau communal routier cinacien.

Je suis particulièrement heureux de pouvoir essayer de vous éclairer. Je m'étonne simplement que la question émane de votre groupe alors que, dois-je le rappeler, votre chef de groupe était en charge des travaux de 2019 à 2024. Mais je vous rassure, je ne voterai pas en touche et je vais essayer de répondre à vos questions et donc de vous éclairer. Simplement, vous comprendrez que je répondrai aux questions que vous m'aviez aimablement envoyées par écrit et que vous venez de poser des questions complémentaires et que la règle voudrait que je partage les choses avec mes collègues du Collège avant que je vous y réponde. Mais en tout cas, pour toutes les questions que vous m'avez envoyées, vous allez obtenir des réponses.

Je voudrais commencer par un petit rappel si vous le permettez, c'est qu'il existe en fait 2 types de voirie, même 3 types si on peut subdiviser le premier en deux :

- Tout d'abord, les routes régionales qui ne sont pas du tout de notre compétence puisqu'elles sont gérées par le Service Public de Wallonie et plus particulièrement par la Direction des Routes de Ciney mais également une partie par la Sofico, la Sofico étant responsable de ce qu'on appelle " Le réseau structurant ". En ce qui nous concerne sur Ciney, il s'agit de la E411, de la N4 et de la N97. Alors quand on parle de routes régionales, certains s'attendent à ce que ce soit vraiment des routes importantes, mais par exemple les liaisons inter-villages dont certaines sont fort endommagées. Je prends l'exemple Barcenal-Conneux. Je peux prendre des dizaines d'exemples comme ça. Elles ne sont pas de la compétence communale. Ce sont des routes régionales et donc, nous n'avons pas autorité pour y intervenir, mais j'en parlerai.*
- La deuxième partie, ce sont les routes communales qui sont donc, elles, bien gérées par la Commune. Je voudrais repréciser à ce niveau-là que Ciney : une particularité, c'est qu'on est dans le top 10 des communes wallonnes ayant le plus grand réseau de voiries*

communales. L'ampleur est donc importante puisqu'on peut parler approximativement de 450 kilomètres de voiries communales à entretenir.

Pour parler du régional, au niveau de ce niveau de pouvoir, on constate une diminution importante des budgets affectés aux routes régionales. Le montant du FERI qui est le Fonds Extraordinaire Régional d'Investissements alloué aux communes est très nettement inférieur aux années précédentes et permettra donc nettement moins de travaux subsidiés sur nos voiries communales. En plus et je pense que le point suivant l'illustrera encore, nos nombreuses demandes pour Ciney formulées à la Région restent actuellement sans suite et il devient de plus en plus difficile - je vous l'avouerez - d'obtenir une réponse de la Direction des Routes de Ciney que ce soit par rapport à des travaux d'envergure, à des problèmes de sécurité ou même à des interventions ponctuelles. Je n'en veux pas sans doute au gestionnaire qui est arrivé il y a quelques mois. Je constate simplement que le dialogue est plus difficile, sans doute est-ce les budgets qu'il n'a plus qui le pousse à avoir des difficultés à nous apporter des réponses à nos questions.

Je voudrais également insister sur le fait que l'héritage et je vais vous l'expliquer, de la dernière mandature en matière de voiries est très défavorable. On dit souvent qu'une mandature doit en préparer une autre. En matière d'entretien de voiries, ce ne fut absolument pas le cas. Les chiffres des dépenses imputées en entretien voiries à l'extraordinaire sont les suivants :

- Année 2023 : Entretien de voiries : 0, simplement des travaux d'urgence pour 33.734 €.
- Année 2024 : Entretien des voiries : 0.

Vous imaginez bien qu'il est difficile de démarrer une mandature. Je vais vous l'expliquer en ayant les deux dernières années consacré 0 € à l'entretien des voiries.

A cela s'ajoute un élément supplémentaire : la non-utilisation des budgets régionaux pour les voiries de 2019 à 2024. Vous devez savoir que comme il y a actuellement le FERI, il y avait avant les PIC (Plans d'Investissement Communaux ou le Plan d'investissement Communal) qui donc pendant les 6 dernières années offrait la possibilité d'avoir accès à des subsides pour réaliser des voiries ou des bâtiments en profitant de subsides de la Région Wallonne. Quel constat ai-je fait en étudiant ce point et donc je pense que je l'avais déjà fait remarquer quand j'étais sur les bancs de la minorité par rapport à l'utilisation potentielle de ces subsides, c'est qu'ils n'ont absolument pas été utilisés pour la partie voirie, mais qui ont été totalement utilisés pour le PIC 201-2021 pour la construction des Ateliers Communaux. Nous avions la possibilité d'aller chercher 1.126.212,26 € de subside qui auraient pu être affectés aux routes et qui ont été affectés aux Ateliers Communaux. Et de la même façon, aucune voirie n'a été prévue dans le PIC 2022-2024 si ce n'est une queue de budget nécessaire pour Trisogne, Marchapagne qui étaient reprises dans l'ancien PIC pour un montant de 262.116,44 €, le solde de 857.994,75 étant à nouveau entièrement utilisé pour financer les Ateliers Communaux, la construction des nouveaux Ateliers. Les deux derniers PIC n'ont donc pas servi sous la dernière mandature aux voiries, mais à payer les suppléments de la construction des Ateliers Communaux qui, faut-il le rappeler, avaient été annoncés à 3.000.000 € et ont in fine coûté 5.403.602,54 € tout en étant malheureusement trop petits et où on vit les désagréments actuellement.

Donc, nos deux PIC qui auraient pu nous permettre un grand nombre de voiries subsidiées et rénovées ont été engloutis dans des suppléments et les chiffres correspondent à peu de chose près à ça. Je sais que vous aimez bien les chiffres, je vous souhaitais donc vous le rappeler.

Les subsides PIMACI ont eux aussi été disponibles et étaient assez confortables. Ils ont été utilisés pour des trottoirs ou des liaisons douces, ce qui... je ne critique pas la chose, ça répondait à une demande, mais je constate qu'une seule voirie a été prévue dans le PIMACI. Elle a été entièrement rénovée y compris les linéaires, y compris le fond de coffre, y compris les trottoirs. C'est la Rue de Basy qui pour ceux qui ne connaissent pas, est située à Corbion en direction de Barcenal, une voirie très stratégique dans la liaison inter-villages, c'est la seule qui a été utilisée et rénovée complètement dans le PIMACI.

La situation actuelle depuis la nouvelle majorité :

Au budget initial :

- 1ère action importante : dès le départ, 500.000 € au budget Entretien Voiries. Dès la MB1, à nouveau 500.000 € complémentaires pour le budget Voiries, soit 1.000.000 €.
- Les dépenses effectivement engagées, c'est-à-dire l'étude confiée au Service Technique Provincial + le marché qui a été confié à Socogetra : 916.000 €. Vous savez qu'on prend un peu de sécurité budgétaire, auquel cas on ne peut pas adjuger les travaux. En un an, nous avons donc 28 fois plus de deniers consacrés à nos voiries que les deux dernières années de la précédente mandature.

Ces travaux vont être réalisés en 2026 - je vais revenir avec un planning - compte tenu que les délais des travaux font que généralement une année au budget ensuite les travaux sont toujours réalisés en N+1. En effet, l'année 2025 a été consacrée au vote du budget qui doit aller à la tutelle. On doit ensuite voter un marché d'étude, réaliser l'étude, un marché de travaux, adjuger les travaux et généralement on arrive à la période où il n'est pas prudent de démarrer des travaux d'entretien de voirie. Cela explique donc qu'en 2025, rien n'a pu être effectué en entretien de voirie puisque les dossiers dont on espérait bénéficier qui auraient dû être budgétés en 2023-2024 n'avaient pas été prévus, n'avaient pas été étudiés puisque, faut-il le rappeler, le budget était néant. L'année a cependant été bien utilisée puisque, faute d'avoir des budgets disponibles pour l'entretien de voiries, nous en avons profité pour réaliser l'autoroute de l'électricité et d'essayer de négocier au mieux avec Ores chaque fois qu'on le pouvait une rénovation partielle de la voirie qui était endommagée. Je voudrais dire que cette année a été difficile sans doute pour l'autoroute de l'électricité, mais qu'elle est maintenant salvatrice pour notre développement, à quel point les communes souffrent, ne pouvant plus actuellement accueillir un nouveau quartier, une entreprise ou le moindre projet de développement.

La situation s'est également dégradée parce que je vous le concède, l'hiver a été difficile et a fait pas mal souffrir nos routes. La situation est effectivement très défavorable à différents endroits de la commune. Nous en sommes conscients. Le Collège a donc décidé d'une stratégie en matière de rénovation de voirie. Nous allons classer les voiries avec 4 objectifs :

- 1er type de travaux : réfection complète de la voirie y compris le fond de coffre et les linéaires ;
- 2ème catégorie : réfection des couches de roulement, c'est ce qu'on appelle généralement un raclage-pause. On enlève les 2 couches de roulement qui ne sont plus valables et on repose une nouvelle couche avec parfois simplement des réparations ponctuelles du fond de coffre ;
- 3ème et c'est une nouveauté sans doute : un entretien préventif. On estime que si la situation est à ce point défavorable actuellement, on ne saura raisonnablement pas la solutionner immédiatement et donc il faut non seulement faire du curatif, ce qu'on va faire avec les 2 premiers points, mais également du préventif pour éviter que nos voiries se dégradent. On va donc systématiquement, chaque année dans les budgets qui sont disponibles, procéder à ce qu'on appelle de l'enduisage ou du charme, c'est-à-dire en gros refermer des fissures qui apparaissent dans une voirie qui n'est pas encore trop dégradée pour éviter quelques années après de devoir la refaire complètement ;
- 4ème et c'est principalement ça que nous faisons actuellement : les petites réparations ponctuelles réalisées en interne. Nos ouvriers communaux sont donc sollicités régulièrement pour ce qu'on appelle communément reboucher les nids de poule et parer à ce qu'il est possible de faire.

Vous me demandiez comment le choix et la priorisation se faisait. Cela se fait en fait en concertation avec d'une part, forcément le Collège d'autre part, le Service Travaux qui régulièrement nous montrent des situations individuelles. Je vous rappelle que nos contremaîtres sont les personnes qui fréquentent le plus la totalité des voiries communales, ne fut-ce que pour vérifier pour le Service Hiver si elles sont correctement dégagées. Et donc systématiquement, on a des remontées d'information de nos contremaîtres par rapport à l'état des voiries. Et enfin le troisième intervenant qui est l'auteur de projets. Depuis des années, et c'était déjà le cas précédemment, nous continuons, il s'agit du Service Technique Provincial avec qui nous entretenons d'excellentes relations. On l'appelle communément les services du Commissaire Voyer.

Qu'est-ce qui est donc prévu en 2026 sur le budget 2025 ? Tout d'abord, je peux vous dire que le début des travaux est annoncé pour avril 2026. Pourquoi ? Parce que simplement avant ça, les usines d'hydrocarbonés dont nous avons besoin pour nos travaux sont fermées. On a déjà, dès à présent, convoqué une réunion avec tous les impétrants le 31 mars 2026. Au niveau des voiries qui ont été sélectionnées, donc pour ce budget (frais d'étude compris de 913.000 €) sont :

- à Sovet : la Rue Basse-Sovet et la Rue du Clavia qui sont vraiment dans un état catastrophique ;
- à Ciney :
 - la Rue Sainte-Barbe où là, nous programmons une réfection complète, c'est-à-dire que nous souhaitons changer le profil de la Rue Sainte-Barbe pour lui donner un aspect similaire à celle de la Rue des Stations, c'est-à-dire une voirie un peu plus partagée avec un îlot central, la pose de pavés ;
 - la Venelle de Chinrue qui est une venelle qui est très très souvent utilisée et qui est également dans un état important. Elle relie la Rue des Trois Tilleuls à la Banque Fortis BNP Paribas sans faire de publicité ;
 - une partie du Tienne à la Justice et principalement une partie de la liaison qui permet d'accéder à l'IMS avec également le reprofilage des dispositifs ralentisseurs que nous souhaitons revoir ;
 - une petite partie de la Rue Verte Voie : elle a principalement un endroit qui est vraiment fort abîmé ;
 - la Rue d'Omalus : alors au niveau de la Rue d'Omalus, c'est une rue qui a beaucoup souffert par l'autoroute de l'électricité. Actuellement, des travaux y sont menés également par la Société Wallonne des Eaux et donc, tout le bas de la Rue d'Omalus va être entièrement refait pour moitié par Ores, pour moitié par la Société Wallonne des Eaux puisqu'ils ont posé chacun un côté et on a attendu qu'ils se coordonnent pour refaire un raclage-pose complet. Et pour le reste de la Rue d'Omalus qui va donc jusque l'Ecole Communale, ce sera financé par la commune puisqu'elle n'était pas de première jeunesse ;
- Nous avons également retenu :
 - la Rue de Meursault à Leignon ;
 - la Rue Famenne à Ciney ;
 - la Rue Cour Monseu pour une petite partie qui a également été endommagée. On ne fera pas bien entendu toute la Place Monseu ;
- et nous continuons les petits entretiens réalisés par notre Service Travaux.

Bien entendu, la suite des travaux électriques de haute tension Ores sont également un élément déterminant par rapport au choix des voiries puisque même si pour certaines on voudrait les refaire, quand on sait qu'il y aura une intervention dans les 3-4 prochaines années, ce serait de mauvaise gestion que d'y travailler.

Je voudrais également rappeler que nous allons entamer, en avril-mai de cette année, le boulevard urbain qui permettra de refaire totalement la Rue Saint-Gilles et l'Avenue Schögel.

Le budget initial de l'année 2026 et je vous le concède, est peut-être jugé peu important, mais il est quand même de 500.000, ce qui est quand même, faut-il le souligner, supérieur à ce qui se faisait en permanence. Généralement, l'habitude était de l'ordre de 350-400.000 € d'entretien de voirie sauf les années où on décidait de mettre 0.

Le Service Technique Provincial a été désigné dès le 7 mars, il sera donc à nouveau notre opérateur comme bureau d'étude. Le choix des voiries va être prochainement réalisé. Comment va-t-on travailler ? Ils ont donc relevé toute une série de demandes. Ils étudient la situation de la voirie. On va ensemble se concerter si un raclage-pose suffit ou s'il faut prévoir de revoir le fond de coffre. Et dès à présent, une partie du budget va être réservé aux entretiens préventifs. A cet égard, nous avons décidé de travailler sur les 4 années à venir sur la totalité des villages de notre commune et nous débiterons par les voiries de Serinchamps, les Basses et Haversin. Tous les villages suivants suivront.

Je voudrais être un peu plus logique par rapport à ce qu'on va faire en préventif. Certaines personnes vont peut-être s'étonner de dire " Comment est-il possible de faire des travaux sur une voirie qui nous paraît être en bon état alors qu'une à côté est dans un état complètement

déplorable ? " . Je voudrais simplement indiquer que ce n'est pas du tout dans les mêmes budgets et que le fait de faire du préventif, d'après les estimations du Service Technique Provincial, permet généralement de prolonger au moins de 10 ans la durée de vie d'une route. C'est donc un investissement totalement rentable.

Une étude de la réfection complète de la Rue Charles Balthasar a également été demandée. En 2026, de gros travaux de la SWDE vont être réalisés avec la pose de nouvelles conduites et la modification des raccordements. Il est donc de bonne administration sans doute par la suite de la rénover suite à ces travaux.

J'espère que j'ai pu répondre aux questions que vous m'aviez adressées, mais je reste bien entendu à votre disposition pour apporter toute autre précision ".

Monsieur le Président :

" Merci Frédérick. Olivier, tu pourras dire qu'il ne t'a pas répondu cette fois-ci ! Ah, je ne veux pas l'entendre. Qui souhaite intervenir ? Anne et puis Olivier ? ".

Madame la Conseillère Communale Anne PIRSON :

" Merci. Je vais réagir aux réponses que l'Echevin des Travaux qui était Echevin des Travaux entre 2012 et 2018. Je pourrais faire le même constat si on regarde les budgets alloués en 2000 ... Je ne vous ai pas interrompu, donc vous allez maintenant, j'espère, me laisser parler. On peut aller revoir. Les constats peuvent être les mêmes en 2018. Pas d'argent consacré en 2018 à la réfection des voiries, c'est une année électorale, c'était ça l'argument et ce n'est pas un choix d'Anne Pirson toute seule Echevine du Collège où ??? beaucoup trop de pouvoir. Comme c'était un choix du Collège de consacrer le budget de la Région Wallonne pour les années de 2019 à 2021 à 2022 à 2024 à la construction des Ateliers Communaux. C'était un choix porté par l'ensemble du Collège, c'était ma mission, c'est ce qu'on m'a demandé, c'est de construire des ateliers Communaux pour qu'ils soient terminés en 2024 pour pouvoir commencer les travaux du Hall Omnisports. Alors, oui je reviens là-dessus, on en a déjà parlé mais les travaux des Ateliers Communaux ont coûté plus que prévu. Vous savez pertinemment bien pourquoi. On a eu les devis avant le Covid. Le Covid est arrivé, la crise énergétique qui a suivi et les prix ont explosés et on a eu aussi un problème de fondation. Et donc, c'était un choix du Collège et pas de l'Echevine des Travaux. Je suppose que personne autour de la table ici ne peut dire l'inverse. Alors, 2023-2024, OK, on s'est peut-être moins penché sur les voiries. Pourquoi ? Parce qu'il a fallu commencer à travailler à la mise en conformité de nombreux bâtiments communaux. Les bâtiments communaux étaient dans une situation vraiment catastrophique au niveau des écoles, au niveau de l'électricité de nombreux bâtiments communaux, c'est quelque chose qui n'avait jamais été fait et on a été obligé de se pencher là-dessus et d'y consacrer des budgets. Alors, on a consacré de l'argent à la création de voiries douces, de voies douces OK, mais pourquoi on a consacré de l'argent à ça ? Et bien parce que c'est la Région Wallonne qui au cours de la législature précédente a décidé d'octroyer davantage de moyens aux communes et moi, ça m'a toujours stupéfait, a décidé d'octroyer davantage de moyens aux PIMACI. Donc PIMACI, c'était destiné à la mobilité douce et à créer des jonctions entre différents points stratégiques, comme par exemple entre une gare et une piste de mobilité douce. Et donc, beaucoup de communes n'ont pas effectivement répondu à cet appel à projets. L'appel à projets a été lancé à l'époque par la Région Wallonne de façon très amateur et on a eu, quoi, un mois et demi, deux mois pour rentrer les dossiers et on est allé chercher dans ce cadre-là 2.200.000 € supplémentaires qu'on ne serait pas allé chercher si on n'avait pas rentré ces dossiers-là. Et donc, la Rue de Corbion, elle a pu être réalisée et tous les trottoirs dans le cadre du PIMACI comme les 5 pistes de mobilité douce qui sont réalisées maintenant, c'est parce qu'on est allé chercher de l'argent supplémentaire et c'était à l'époque la philosophie de la Région Wallonne qui moi m'a heurtée pendant toutes ces années mais ça a permis au moins, plutôt que de ne rien faire, je pense que c'était mieux d'aller chercher ces subsides en plus plutôt que de dire " On ne fait rien, on ne rentre pas les dossiers et nous, on voulait des subsides pour les voiries, on ne les a pas, donc on ne fait rien ". Je pense que ce n'aurait pas été une ligne très judicieuse.

Alors pourquoi est-ce qu'on n'a pas réalisé beaucoup de travaux ? Mais on en a réalisé. On a réalisé la Rue Rempart de la Tour, on a eu les travaux Rue du Centre, on a eu tout le début des

travaux de l'autoroute de l'eau qui ont commencé, l'autoroute de l'électricité et aussi des travaux importants ??? qui a commencé durant la précédente législature. Mais pourquoi est-ce qu'on n'a pas fait davantage de travaux en centre-ville ? Et bien parce qu'on savait que tous ces travaux-là allaient commencer et la réflexion au sein du Collège, c'était, comme vous l'avez dit tout à l'heure, on ne va pas aller entamer des travaux Rue d'Omalius alors qu'on sait très bien, pertinemment bien, que l'autoroute de l'électricité allaient arriver. Donc, faire et défaire, ça aurait été complètement stupide et c'est bien pour ça qu'on n'a pas privilégié les travaux en centre-ville pour ne pas faire deux fois le travail comme ça avait déjà été fait par le passé.

Alors 450 kilomètres de voirie, le réseau n'est pas en bon état. J'ai été Echevine 6 ans et pas 40 ans. Donc, même si on avait pu faire 1 kilomètre de voirie et je pense que c'est ce qu'on a fait parce qu'on a fait énormément de travaux du côté des Basses, de Serinchamps, on a fait des travaux du côté d'Ychippe, on est déjà passé Rue de Meursault. On a constaté aussi que des entretiens n'avaient pas été faits pour certains chemins du côté de Linciaux, au niveau des chemins agricoles mais qui sont utilisés par Monsieur et Madame tout le monde, que l'entretien n'avait pas été fait et que la Région Wallonne ne voulait pas nous rendre à nouveau des budgets parce que l'entretien régulier n'avait pas été fait, donc on devait encore attendre un laps de temps. Donc, je pense vraiment que je n'ai pas de leçon à recevoir de vous Monsieur Botin et quand je suis arrivée au Service Travaux, d'abord on m'a expliqué comment vous fonctionniez. Au début, je dois dire qu'on a fonctionné comme ça. Il faut aussi se rendre compte que le Service Technique Provincial qui travaille pour la Ville de Ciney, et bien il était également saturé les deux dernières années. Pourquoi est-ce qu'il était saturé, Parce que la Région Wallonne a lancé aussi tous ces PIMACI et lance toujours idem pour le PIC ou le FRIC tous les dossiers en même temps comme tous les bureaux d'étude et donc, ils étaient complètement saturés et on ne savait plus leur demander de travailler sur des dossiers parce que tout arrive en même temps et je suis bien contente de voir que le Ministre Desquesnes ne va pas s'y prendre de la même manière puisque tout le monde ne va pas recevoir l'argent en même temps, mais ça va être étalé sur la législature pour éviter justement ces problèmes d'encombrement des bureaux d'étude.

Une dernière remarque : vous allez entamer les travaux du boulevard urbain, prochainement Rue de Biron, c'est également parce qu'on a consacré beaucoup d'énergie à monter ce dossier-là comme d'autres dossiers, tous les dossiers qui sont en cours ou qui vont être réalisés au cours de cette législature. Ce sont des dossiers Travaux qui ont été montés sous la précédente législature et je dois dire que quand on est arrivé sous la précédente législature, il n'y avait pas grand chose en magasin à ce moment-là et donc, on a vraiment dû repartir au niveau de toute une série de dossiers infrastructures et c'est comme ça qu'aujourd'hui, beaucoup de choses sont sur le rail et vont se concrétiser ".

Monsieur le Président :

" Merci Anne. Olivier ? Ton point déchaîne les passions ".

Monsieur Olivier DIDION :

" Déjà, merci Monsieur l'Echevin pour votre réponse. Mais je vais quand même me permettre de revenir à l'essentiel de ma demande citoyenne. Visiblement, vous voulez lancer une guerre un petit peu d'égo, à savoir qui fait quoi, avant, après. Pour moi, ce n'est pas le sujet aujourd'hui. Ce qui m'importe, moi actuellement, c'est l'état préoccupant de notre réseau routier et la manière dont on compte y répondre. Alors, vous avez présenté beaucoup de chiffres et beaucoup de projets. J'espère qu'ils vont se mettre en place. Pour moi, il faut simplement agir dans l'intérêt général. Alors, ici, j'en appelai à un engagement clair de votre part, c'était reconnaître l'urgence de la situation, vous l'avez fait, à définir un plan d'action ambitieux. Je ne le considère pas comme ambitieux mais au moins il est clair, mais pour moi, le dernier point c'était mobiliser les moyens nécessaires pour y parvenir et quoi qu'on en dise, pour moi ce n'est pas suffisant. On se contente de faire le minimum et pour moi faire le minimum c'est laisser le problème s'aggraver. Et plus nous attendons, plus le coût sera élevé pour les citoyens. Donc voilà, on est sur un départ et j'espère que d'autres choses vont se mettre en place et qu'elles vont être visibles assez concrètement et rapidement pour les citoyens. Je vous remercie ".

Monsieur le Président :
" Merci Olivier. Frédérick ? ".

Monsieur Frédérick BOTIN :

" Merci Monsieur le Conseiller. Je suis un peu surpris parce que je vais vous dire que justement, ce qu'on souhaite, vous essayez de l'expliquer, c'est de faire du préventif, donc c'est aussi essayer que la situation ne s'amplifie pas. Je vous invite à, si vous êtes passionné par ce dossier par les chiffres, d'aller voir dans toutes les communes voisines qui mettent 1.000.000 € en entretien de voirie pour une commune de 18.000 habitants et puis vous pourrez me poser une question par rapport à ça. Quand vous dites que ce n'est pas ambitieux, alors quand on aura le débat budgétaire, dites-moi quel service ou quel dossier on doit supprimer pour retrouver un deuxième million d'euros. C'est déjà un effort colossal. Je regrette simplement votre question, sans vouloir faire de la polémique, ce n'est pas mon habitude de la faire habituellement, mais quand vous me dites " Rien n'a été fait en 2025 ", j'explique simplement que je n'ai pas pu le faire parce qu'en 2023-2024 rien n'a été prévu pour qu'on puisse faire des travaux en 2025 et je le regrette. Et je ne suis évidemment pas d'accord avec l'accusation visant à dire que la situation était la même à la fin de la précédente mandature mais l'avantage des chiffres et des comptes c'est qu'on les retrouve facilement et que la vérité retrouve facilement ses droits. Je reconnais évidemment que le boulevard urbain est une réussite et qu'on s'entend maintenant à essayer que la réalisation se passe le mieux possible. Je vous dirais simplement que sans doute qu'on a trouvé le magasin mais sans doute qu'on n'avait pas pris le temps de faire l'inventaire, ce n'est pas très grave. En ce qui concerne vos explications, je ne les comprends pas, Madame l'Echevine ancienne des Travaux, parce que vous me dites qu'effectivement, vous n'avez pas voulu travailler dans le centre-ville, je le comprends. Effectivement, il allait être complètement abîmé par cette autoroute de l'eau et de l'électricité. Par contre, vous ne pouvez pas m'expliquer toujours pourquoi pendant 2 ans, vous n'avez rien fait dans les villages. Les villages n'étaient absolument pas concernés par l'autoroute de l'électricité et je pense que où la situation est la plus désastreuse actuellement ce n'est pas dans le centre-ville, c'est clairement dans des liaisons villages qui, faut-il le concéder, pour plusieurs ne dépendent pas du politique communal mais régional et je le regrette mais pour d'autres dépendent clairement du politique communal où rappelons le, la Rue de Basy a été effectuée récemment dans les villages en réfection complète. Je vous remercie ".

Monsieur le Président :
" Merci Frédérick. Tout est bien qui fini bien.
Je vous remercie tous et toutes pour ce débat sur l'état de nos voiries communales ".

19. Motion pour la sécurisation de la route Charlemagne (N97) à hauteur de Ciney entre les BK43.00 et BK47.2 - Vote - Demande d'un Conseiller

Le Conseil Communal prend connaissance de la demande de Monsieur le Conseiller Communal François BOUCHAT relative à l'objet ci-dessus référencé et libellé comme suit :

" Lors du Conseil communal du 9 février 2025, le point relatif à la sécurisation de la N97 a été évoqué, et le Collège communal semblait rejoindre le constat qu'il était nécessaire de solliciter les autorités régionales sur ce dossier. En effet, en novembre dernier, une vidéo glaçante partagée sur les réseaux sociaux avait semé l'émoi au sein de la population cinacienne. Celle-ci montrait comment deux véhicules avaient évité de justesse une collision frontale sur la route Charlemagne. Elle avait été suivie de nombreux témoignages de personnes ayant été confrontées à des situations similaires !

Cet événement rappelait que de trop nombreux accidents dramatiques ont déjà eu lieu sur ce tronçon de la N97.

En complément des démarches déjà menées de notre côté, dont une question parlementaire du député Stéphane Hazée au ministre wallon des Infrastructures et de la Mobilité, nous pensons qu'il est urgent de prendre des mesures de sécurisation. Afin d'attirer davantage l'attention sur ce dossier de sécurité particulièrement important pour la commune de Ciney, nous proposons au

Conseil communal de voter une motion, adressée au SPW MI et au Ministre des Infrastructures et de la Mobilité, pour que des solutions soient mises en place rapidement ".

Monsieur le Président :

" Merci François. Et peut-être un petit complément d'information pour que toutes les forces convergent vers la même direction, pour également dire à tout le monde que la Police est vraiment vigilante dans ce dossier. On a de la chance de pouvoir compter sur des gens investis au niveau de la Zone de Police Condroz-Famenne qui vraiment essaient de faire du lobbying pour attirer l'attention des décideurs et ils ont notamment réussi à obtenir une CPSR. La date est fixée. Et donc le point va vraiment faire l'objet d'une analyse très pointue au niveau de la Région Wallonne, du SPW. Et je pense que la motion tombe à pic et que l'un dans l'autre, on aura fait le maximum en tout cas. Voilà. Anne ? ".

Madame la Conseillère Anne PIRSON :

" Moi, j'ai juste une question à cette fameuse CPSR. C'est la première fois qu'elle va se pencher sur la Route Charlemagne ?".

Monsieur le Président :

" En tout cas, elle a été sollicitée ici avec des chiffres à l'appui, le nombre d'accidents, avec toute une série de données collectées par la Police (analyse vitesse, fréquence du trafic). Tous ces chiffres-là ont permis d'obtenir un débat, une discussion à bâtons rompus au niveau des services de la Région Wallonne, du SPW entre autres. Et donc, oui. Alors, je ne sais pas si par le passé, ils se sont déjà penchés. En tout cas, moi, quand j'ai été au CPSR, j'y ai été pour la traversée de Haid, j'y ai été pour d'autres dossiers. Moi, en tant que Bourgmestre, je ne me rappelle pas d'avoir parlé de la N97. Peut-être que d'autres avant moi l'ont fait. Voilà, l'actualité fait que le dossier revient sur le devant de la scène et je pense en tout cas qu'il est très opportun d'en discuter. Donc, c'est pour ça que je disais à François que c'est une très bonne nouvelle qu'on en rediscute à une prochaine CPSR. Oui Anne ? ".

Madame Anne PIRSON :

" On peut se réjouir du fait que ça va être enfin discuté à la CPSR. Moi, je pensais qu'on avait déjà sollicité à de nombreuses reprises pour que ce dossier puisse être discuté à la CPSR vu les accidents mortels qui ont déjà eu lieu les 5, 10 dernières années et je suis étonnée que c'est la première fois qu'on en discute. Et donc, je trouve que c'est étonnant au vu de tout le passif de cette voirie qu'on n'en ait jamais discuté avant. Je suis très étonnée et j'aimerais que ce soit exécuté mais jusqu'à présent, ça doit être difficile d'obtenir des aménagements si ça n'avait jamais été discuté à la CPSR ".

Monsieur le Président :

" Il faut savoir que toutes les séries d'aménagement ne passent pas par la CPSR. C'est un des chemins utilisés ou possibles pour pouvoir obtenir des travaux le long d'un axe régional. Il y a toute une série de travaux qui sont sans passer par la CPSR. Mais effectivement, je suis d'accord avec toi, j'ai du mal à comprendre comment l'Administration au niveau régional ne prend pas ce dossier beaucoup plus au sérieux. Lorsqu'on les interpelle, ils nous répondent encore le 9 février 2026 " Un diagnostic - je ne vais pas citer la dame pour ne pas la mettre mal à l'aise - un diagnostic plus précis doit être opéré, vitesse, perception, ... en fonction du résultat, nous étudierons des pistes de solution et une CPSR pourra être envisagée (si nécessaire) ". Donc, c'est vraiment interpellant effectivement, je te rejoins à 100 %. Si tu connais le Ministre, n'hésite pas à l'interpeller de notre part, c'est effectivement interpellant au niveau de l'Administration. " A l'heure actuelle, nous ignorons si le tronçon dont question fera ou non l'objet d'investissement au cours des prochaines années ". On vient de parler de refaire les routes sur 6 mois. On parle d'ici d'une route accidentogène en Wallonie et on nous dit " On ne sait pas - c'est ce qui est mis - On ne sait pas si les prochaines années, on aura des euros pour créer des dispositifs de sécurisation. Moi, ça m'interpelle. " Les propositions de plan pluriannuel (dont nous ignorons le contenu) - ben oui, technique du parapluie, tout le monde la connaît - sera proposé à

l'appréciation du Ministre - encore une fois si vous le connaissez, c'est le moment d'agir - dans les prochains jours ". Voilà, on ne saurait pas être plus clair que ça. Tout le monde, il va dans le même sens. La balle est dans le camp du Ministre, de son Administration. Je ne pense pas ??? de volonté politique et nous aurons enfin la sécurisation de ce tronçon vu un paquet de Cinaciens et non Cinaciens décédés ces dernières années et depuis de très nombreuses années, je m'en rappelle même quand j'étais enfant au niveau du village de Braibant. Donc, oui, effectivement, il y a lieu de tirer tous dans le même sens. Anne ? ".

Madame Anne PIRSON :

" L'Administration, enfin la particularité de l'Administration, c'est qu'il y a une certaine continuité et donc, ce qui est interpellant c'est que ce travail-là n'a pas été fait visiblement jusqu'aujourd'hui alors qu'au niveau de l'Administration, il doit y avoir de la continuité. Donc, si l'Administration ne sollicite pas le politique qui, lui, change régulièrement. Donc, je pense que c'est vraiment du côté de l'Administration qu'il faut aller voir. Il faut aller voir ce qui se passe du côté de l'Administration et pourquoi ce travail-là n'a jamais été fait par le passé ".

Monsieur le Président :

" On va dépolitiser le débat, on va revenir à l'essence même de la motion qu'on va voter dans quelques secondes. François voudrait reprendre la parole pour clôturer son point ".

Monsieur François BOUCHAT :

" Oui, merci pour ces échanges. Effectivement, on peut s'interpeller sur les raisons qui font que le problème n'a pas encore été pris à bras le corps actuellement quand on sait que, effectivement, l'Institut Vias de la Sécurité Routière, a identifié qu'il y avait 74 tués pour 1.000 accidents corporels sur la N97 qui en fait une des routes les accidentogènes. On parle ici de l'ensemble de la N97, pas spécifiquement du tronçon sur Ciney. Mais néanmoins, c'est interpellant. Voilà. Le but de la motion est effectivement que si ça n'a pas été fait avant, la Région Wallonne, que ce soit le Ministre ou l'Administration, prenne en compte ce dossier et c'est vraiment l'objectif. Faisons, je ne vais pas dire "table rase du passé" mais voilà, chacun a probablement ses responsabilités dans ce qui a été fait ou pas fait. Aujourd'hui, on a plus envie que ça bouge et donc, votons cette motion et espérons qu'elle aura les suites favorables ".

Monsieur le Président :

" On est tous d'accord. On va passer au vote pour cette motion ".

20. Motion pour la sécurisation de la route Charlemagne (N97) à hauteur de Ciney entre les BK43.00 et BK47.2 - Décision à prendre

Considérant que d'après l'Institut Vias, la N97 ou « route Charlemagne » détient le sinistre record du « taux de gravité » le plus élevé de Wallonie : 74 tués pour 1 000 accidents corporels (chiffres d'accidentologie pour l'intégralité de la N97) ;

Considérant les nombreux accidents déjà survenus sur cette N97 à hauteur de Ciney et en particulier sur le tronçon situé entre les BK43.00 (rond-point du Jambon) et BK47.2 (nouveau rond-point d'accès à la Zone d'Activité Économique de Biron) ;

Considérant en particulier la collision frontale évitée de justesse sur ce tronçon le 3 novembre 2025, illustrée par la vidéo de la caméra embarquée d'un véhicule concerné et postée sur les réseaux sociaux ;

Considérant les nombreux témoignages qui ont suivi la publication de cette vidéo, relatant des situations similaires vécues par de nombreux usagers de cette route ;

Considérant la question écrite du 13 novembre 2025 du député Stéphane Hazée adressée au Ministre wallon des Infrastructures et de la Mobilité, dans laquelle il interroge spécifiquement sur les mesures prises sur ce tronçon ;

Considérant les éléments de réponse du Ministre, et notamment le fait qu'il ait sollicité de son Administration que ce tronçon soit examiné prioritairement lors de la prochaine Commission Provinciale de Sécurité Routière afin que l'ensemble des acteurs, Zone de Police, Commune et SPW MI puissent, ensemble, élaborer un projet en prenant en compte l'ensemble des paramètres pour une sécurisation des lieux comme par exemple, l'installation d'un radar tronçon ;

Demande explicitement à l'unanimité :

- Au Service Public de Wallonie Mobilité Infrastructure (SPW MI) et au Ministre de tutelle de prendre sans délai des mesures efficaces pour empêcher que de tels agissements puissent encore survenir sur le tronçon de la N97 entre les BK 43.00 et BK47.2, en étudiant toutes les pistes possibles et en envisageant notamment :
 - un contrôle renforcé de la vitesse et de la conduite sous influence, notamment par la mise en place d'un radar tronçon ;
 - des aménagements empêchant le franchissement de la séparation entre les voies de circulation ;
 - la sécurisation des entrées et sorties ;
- Que le Ministre wallon des Infrastructures et de la Mobilité sollicite son administration pour donner priorité à la sécurisation de ce tronçon BK43.00 → BK47.2 et qu'ils examinent prioritairement ce dossier lors d'une prochaine commission provinciale de sécurité routière.

Décide à l'unanimité :

De transmettre cette motion :

- Au SPW MI ;
- Au Ministre wallon des Infrastructures et de la Mobilité.

21. Questions orales

1) Madame la Conseillère Communale Anne PIRSON :

" C'était en décembre 2024, je pense que les 2 range-vélos ont été installés en centre-ville suite à un financement de la Région Wallonne dans le cadre du PIMACI justement on en revient encore. Et donc, ces range-vélos ont été installés il y a 15 mois. Aujourd'hui, avec le retour des beaux jours, les cyclistes qui viennent faire régulièrement leurs courses à Ciney sont en attente toujours de la possibilité de garer leur vélo en toute sécurité. J'avais déjà été interpellée l'année dernière. J'avais simplement répondu que ça allait se faire dans les semaines qui arrivent puisque les boxes vélos étaient là. On est presque un an et demi plus tard et les boxes vélos ne sont toujours pas accessibles. On avait une Commission Vélo sous la précédente législature mais elle ne s'est plus jamais rassemblée. Moi, j'ai reçu un mail il y a quelques jours disant que le Collège a pris la décision finalement de privatiser ces boxes vélos. Je voulais voir si c'était bien exact. Et donc, ces boxes vélos serviraient ... c'est comme si finalement, la Ville avait acheté des garages avec des subsides de la Région Wallonne et louait ces garages aux gens qui vivent dans un logement à Ciney et qui n'ont pas de garage pour leur voiture. Ce n'était vraiment pas l'objet initial. L'objet initial de ces range-vélos s'est de pouvoir servir de parking de sécurisé en centre-ville. Et donc, je voulais savoir quelle était vraiment la position du Collège. Et qu'est-ce qu'on peut répondre justement aux gens qui attendent de pouvoir garer leur véhicule sur le dessus de la Ville sans doute plus que sur le bas puisque bientôt, on aura le parking sécurisé de la SNCB, mais quand on vient sur le dessus de la Ville, sur la Place Monseu, dans un restaurant ou à la boulangerie,... Est-ce qu'un moment donné ces range-vélos vont pouvoir servir au grand public ou à un nombre réduit de Cinaciens, de riverains ? Voilà, merci pour les réponses "

Monsieur le Président :

" Merci Anne pour la question. Donc, la mobilité est l'attribution de Guy Milcamps qui est actuellement souffrant et qui n'est pas là. Donc, je vais essayer de te répondre avec mes modestes connaissances dans ce dossier.

Ce qui me fait un peu sourire c'est que tu commences ton interpellation en disant qu'ils ont été installés en décembre 2024 comme pour dire " Ce n'est pas moi puisqu'à partir de décembre, je ne suis pas là ". C'est un petit peu le sous-entendu " Qui installe, qui n'installe pas ? ". C'est aussi assez étrange de dire : on arrive, la nouvelle majorité le 2 décembre en plein Fées du Parc et la première chose qui nous passe à l'esprit, c'est l'installation de ces box en plein milieu de l'hiver alors qu'on n'a pas de règlement-taxe, soit. Surement qu'ils ont été installés en décembre 2024, je ne m'en rappelle plus, j'étais surement en train de servir le vin chaud dans les chalets. Toujours

est-il que, effectivement, nous avons installé ces box à deux endroits, à savoir Rue Courtejoie et Rue du Centre. Ca, c'était l'étape n° 1. Nous avons eu une levée de boucliers de certains commerçants trouvant que l'endroit n'était pas spécialement adapté, endroits décidés sous l'ancienne législature, je me permets quand même aussi de le rappeler puisqu'ils faisaient appel, ils faisaient état .. il était indiqué dans l'appel à projets. Donc, nous avons fait démonter un de ces deux box qui prenait une place de parking et nous l'avons stocké aux ateliers communaux, le deuxième était, quant à lui, installé Rue Courtejoie et techniquement, ce n'était pas une réussite, mais il avait en tout cas le mérite d'être installé. Nous sommes ensuite intervenus auprès de la société pour voir comment louer ces box puisque si tu te rappelles, Anne, ces box ont été décidés en dernière minute avec une queue de budget. On avait des autres dossiers PIMACI qui avaient été attribués à des prix moindres que l'estimation du marché, ça nous avait permis de dégager un petit solde budgétaire et c'était toi, je pense, qui était venue avec cette idée que je ne remets pas du tout en cause et que je considère toujours comme une bonne idée, pour acquisition de ces box vélos. Le modèle qu'on a acquis suite à un marché public, n'était pas le modèle peut-être à mon avis le plus adapté pour l'objectif que tu souhaitais ou que le Collège souhaitait poursuivre à l'époque, c'est-à-dire une mise à disposition de ces emplacements pour des utilisateurs occasionnels. Il a donc fallu rencontrer plusieurs fois la société. J'ai assisté à ces réunions, société qui n'avait jamais eu de demande. En fait, quand eux ont des box, c'était pour un autre type de location et donc, ils ont dû développer une application uniquement pour Ciney, une application qui a été présentée au dernier Salon Municipalia au Wex de Marche-en-Famenne et c'est uniquement quand cette application a été mise en oeuvre, qu'on a pu, qu'on a fait passer un règlement pour la location de ces box. Si mes souvenirs sont bons, je pense qu'il est passé il y a quelques mois. Et puis on se rend compte maintenant et je l'en remercie, puisque vous savez tous que l'action n° 1 dans notre Plan Communal de Mobilité, c'était l'engagement d'une Conseillère en Mobilité, à qui nous remettons notre bonjour puisqu'elle est en congé de maternité et qu'elle va peut-être accoucher ce soir ou demain, donc un grand bonjour à Clémence, qui lorsqu'elle a été engagée, a pris notre Plan Communal de Mobilité et a commencé à l'étudier de fond en comble et à faire part au Collège de certaines remarques. Elle est experte en mobilité, donc elle justifie tellement son travail et elle nous a dit " Ecoutez, chers membres du Collège, je pense que l'option que vous avez choisie (de mettre ces emplacements, ces box vélos en plein centre-ville) ça ne correspond pas du tout : 1) au type de box achetés et 2) à un besoin des Cinaciens. Et donc, elle a relié cette fiche à une autre action de notre Plan Communal de Mobilité, à savoir la mise à disposition de box vélos plutôt au niveau des quartiers résidentiels. Pour ne pas décider de manière unilatérale au niveau du Collège, nous avons sollicité de Clémence qu'elle interroge la Commission Vélo, d'où le mail que tu as reçu, pour demander l'avis de tous les membres de cette Commission Vélo en disant " Tiens, nous avons des box vélos, où pourrions-nous les installer pour qu'ils puissent répondre à un besoin ? ". Si nous avions continué à aller dans la première idée du Collège, idée que nous avons soutenue pendant plusieurs mois et pour laquelle la société a développé une application, on allait se retrouver avec des gens qui allaient prendre le box vélos pour 1/4 heure, 1/2 heure, 1 heure. Ca ne s'est jamais fait dans d'autres communes et ce n'est pas du tout le type d'utilisation. Quand le gars allait arriver, le box était rempli, qu'est-ce que je fais de mon vélo, ... ? Et donc, toutes les autres communes qui ont ce genre de mobilier font des locations à l'année ou au semestre. Et donc, nous avons changé au niveau du Collège notre orientation et le point est d'ailleurs passé ce matin avec un projet de règlement qu'on vous soumettra bientôt.

Voilà un petit peu un topo sur les box vélos avec ce que j'en sais. Monsieur Milcamps aurait été sûrement plus complet que moi et plus précis. Mais en tout cas, voilà ce que je pouvais en dire en son absence ".

Madame Anne PIRSON :

" Merci pour les explications. Les box vélos ont été installés en décembre 2024 simplement parce que le délai de l'appel à projets imposait de les installer en décembre 2024 et donc il n'y avait absolument pas de sous-entendu par rapport à ça. Quant au côté esthétique, ces box vélos sont installés dans de nombreuses villes, ils sont installés à Dinant, ils sont installés dans de nombreuses villes en Flandre, des villes de caractère et voilà, je ne pense pas que ça ait posé un

problème où que ce soit. J'ai bien entendu la remarque par rapport à l'application. Quand l'appel à projets a été lancé à l'époque ce qui était demandé et ce qui avait été rentré dans la fiche par rapport à la Région Wallonne était bien que ces box vélos puissent être utilisés pour des petites courses, ça fait partie de l'appel à projets et pas pour des locations à l'année ou pour 6 mois. Voilà. Merci pour les réponses ".

Monsieur le Président :

" Parfait Anne, merci beaucoup.

Annie, pour les rats ".

2) Madame la Conseillère Communale Annie TOURNAY :

" Voilà tout simplement, j'aimerais attirer l'attention du Collège sur un problème grandissant dans plusieurs quartiers de Ciney : la prolifération des rats. En effet, j'ai été interpellée par plusieurs riverains qui m'ont signalé la présence de rongeurs dans certaines rues et donc à proximité des habitations ou encore sur la Place Monseu. Cette situation soulève des problèmes évidents du bien-être pour les habitants.

Je souhaite donc poser les questions suivantes : le Collège reconnaît-il l'ampleur du problème sur le territoire de la Commune ? Quelles actions concrètes ont déjà été entreprises pour y remédier ? Sous la précédente législature, l'Echevine des Travaux avait mené des actions de dératisation qui avaient été salutaires. Le Collège prévoit-il de renouveler ce type d'action dans le prochain mois ? Avez-vous prévu un budget à cet effet ? Comment la Commune informe-t-elle et associe-t-elle les citoyens à ces démarches sachant que la prévention passe aussi par des comportements individuels et responsables ? D'avance, merci pour votre réponse ".

Monsieur le Président :

" Merci Annie. Au Collège, nous avons un spécialiste des chats errants et des rats et je lui cède la parole ".

Monsieur l'Echevin Luc FONTAINE :

" Ce problème-là n'est pas nouveau sur la Ville, Annie, je crois que tu le sais parce que déjà en février 2025, dans le quartier de la Maison Citoyenne, suite à des plaintes justifiées par des habitants qui ont même vu des rats sur leur terrasse, leur appartement, la Ville avait déjà réagi et on avait mis un dépôt de 2.000 packs dans l'ensemble de la Ville. Nous avons aussi supprimé plusieurs composts mal tenus ou mal conçus. Et en mars 2025, tout ça a été fait par une société qui a refait un passage de dératisation à nouveau dans le deuxième semestre de 2025. Maintenant, selon le Service Travaux, actuellement la prochaine campagne de dératisation est prévue pour le 2ème semestre de 2026, donc à partir du mois d'août, je ne sais pas exactement, si tu veux, je peux recontacter le Service Travaux pour voir si on ne pourrait pas l'avancer.

Au niveau de l'ampleur, oui, on en est conscient, c'est un peu dans toutes les villes qu'il y a énormément de rats. Les actions faites, je viens de te le dire. Faut-il refaire ? Oui. Il y a un budget qui est prévu, oui. Quant aux comportements individuels, il faudrait essayer aussi que les personnes chez elles ne laissent pas traîner de la nourriture un peu partout ou que les composts .. maintenant il n'y a plus qu'un ou deux composts qui ont été remis en état pour ne plus que les rats puissent entrer dedans et surtout éviter d'y mettre de la nourriture. Voilà ".

Madame Annie TOURNAY :

" Comment, un petit exemple ...".

Monsieur le Président :

" Luc, oui ? Annie ? ".

Madame Annie TOURNAY :

" Désolée. Non, mais c'est un exemple des personnes par exemple ... Est-ce qu'il y a un règlement vraiment entre voisins, il y a des personnes qui mettent des composts ouverts et alors, est-ce qu'il

y a une limite pour le voisin ou est-ce que ... Ce serait bien d'avoir ... Moi, j'ai un compost renfermé que j'ai acheté. Est-ce qu'il y a un règlement là-dessus ? Est-ce qu'on peut ? "

Monsieur le Président :

" On en parle dans la Charte de Bien Vivre Ensemble. Je ne la connais pas par coeur, mais on en parle et il y avait les limites de mitoyenneté, ça existe, oui. On l'a fait rajouter. On a changé la Charte de Bien Vivre Ensemble au début de cette législature ou à la fin de la précédente. On est chaque fois à cheval, je m'en excuse, je ne sais pas à qui revient les honneurs. Mais en tout cas, sérieusement, on avait ajouté ce point parce qu'on avait été confronté à ce cas de figure ou dans un conflit de voisinage. Un voisin faisait exprès de mettre son compost à la mitoyenneté. Donc, je sais mais je ne me rappelle plus les distances. Mais c'est prévu en tout cas. Mais ce n'est pas parce qu'on recule de 2 mètres que les rats vont partir "

Madame Annie TOURNAY :

" Ca ne devrait plus exister de ... "

Monsieur le Président :

" Les rats ? "

Madame Annie TOURNAY :

" Non, d'ouvrir .. de laisser ouvert ... Je ne sais pas. Enfin, il faudrait un règlement, rappeler le règlement et entre autres, où il y a les bulles à verres, la Rue Verte Voie, du fait que les gens déposent tout comme ça, pas dans les bulles et bien il y a un amas aussi de rats qui traversent. Est-ce que ces bulles-là ne seront pas enterrées un jour ? "

Monsieur le Président :

" Non. Donc, là, j'ai déjà été interpellé plusieurs fois par des habitants. Donc, après, on clôturera le sujet. 2 questions, c'est pas grave "

Madame Annie TOURNAY :

" Les rats y sont "

Monsieur le Président :

" Et le rat fut, quel raffut, c'est ça ? Et ramification... Ras-le-bol, oui, il y en a plein.

Pour répondre à la question, on a déjà été interpellé par les voisins d'en face qui se plaignent du bruit, des odeurs de ces bulles à verres et tout ça. On a réfléchi à les enterrer, mais le dernier appel à projets de BEP Environnement ne permet pas de couvrir ce type d'aménagement. Et donc, on a réfléchi et on est en contact avec les riverains concernés. Il y a un paquet de mails. J'ai clôturé puisqu'on ne tombe pas d'accord. Le BEP est revenu et a étudié toute une série d'autres endroits pour délocaliser ces bulles à verres, notamment pour les remettre à l'endroit initial, à savoir près de l'IMS en partant vers Leignon Rue du Sacré-Coeur. Il se fait que cet endroit a plusieurs problèmes : le premier notamment, c'est le fait qu'il est à l'abri des regards et qu'il n'y a aucune surveillance sociale et donc, cela s'expose à plus de dépôts. Et l'autre et non des moindres, c'est qu'on n'est pas sur le domaine communal. On est sur le même domaine que l'IMS. Et donc, on a interrogé la Direction là-bas qui ne veut pas et je peux les comprendre, les bulles à verres sur leur propriété. Donc, voilà, on se retrouve dans une impasse puisque des bulles à verres enterrées doivent être mises à certains endroits, loin des impétrants et également loin des câbles électriques, avec une zone de manoeuvre élevée pour le semi-remorque. Donc, il y a toutes des contraintes techniques qui fait que, actuellement, il n'est pas prévu de délocaliser ces bulles à verres au niveau de la Rue Verte Voie. Voilà.

Je vous remercie tous et toutes pour la tenue de ces débats. Je remercie le public présent. Je remercie également les gens qui nous ont suivis sur internet et je vous souhaite tous une belle soirée "

PAR LE CONSEIL,

La Directrice générale,
Nathalie CONSTANT

Le Président,
Frédéric DEVILLE